



**COMMISSION EUROPÉENNE**

**VENEZUELA**

**DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS**

**2007-2013**

**11.04.2007 (E/2007/622)**

DOCUMENT DE STRATÉGIE – VENEZUELA 2007-2013  
TABLE DES MATIÈRES

0.	RÉSUMÉ	4
1.	OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION DE L'UE	5
1.1	Objectifs du traité de l'UE en matière de coopération extérieure	5
1.2	Déclaration conjointe sur la politique de développement de l'UE - « Le consensus européen » (2005)	5
1.3	Communication sur « Un partenariat renforcé entre l'UE et l'Amérique latine » (2005)	6
2.	LE PROGRAMME POLITIQUE DU GOUVERNEMENT VÉNÉZUELIEN	6
3.	ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	8
3.1	La situation politique	8
3.1.1	Situation politique générale	8
3.1.2	Politique étrangère du Venezuela	9
3.2	La situation économique	10
3.2.1	Situation économique générale	10
3.2.2	Structure commerciale	11
3.3	Les développements sociaux	12
3.4	Situation environnementale	13
3.5	Évaluation du processus de réforme	14
3.6	Questions transversales	15
3.6.1	Droits de l'homme et démocratie (y compris les droits des enfants)	15
3.6.2	Prévention des conflits	15
3.6.3	Égalité entre les sexes	15
3.6.4	Migration	16
3.6.5	Drogue	16
3.6.6	Peuples indigènes et tribaux	16
3.6.7	VIH-SIDA	16
3.6.8	Culture	17
4.	VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE: COORDINATION ET COHÉRENCE	17
4.1	Vue d'ensemble de la coopération passée et présente	17
4.1.1	La coopération communautaire d'avant 2000	17
4.1.2	La coopération communautaire depuis 2000	17
4.1.3	Enseignements tirés	19
4.2	Programmes des États membres de l'UE et d'autres donateurs	20
4.2.1	États membres	20
4.2.2	Autres donateurs bilatéraux	21
4.2.3	Organisations des Nations unies	21
4.2.4	Autres agences d'aide internationales	21
4.3	Cohérence avec les politiques de l'UE/de la CE	22
4.3.1	Cadre général des relations politiques et des autres relations	22
4.3.2	Politique commerciale	22
4.3.3	Cohésion sociale	23
4.3.4	Relations dans le domaine de l'énergie	23
4.3.5	Agriculture (Politique agricole commune)	23
4.3.6	Politique environnementale	24
4.3.7	Société de la connaissance	24
4.3.8	Prévention des conflits	24
4.3.9	Politiques en matière de drogue	25
4.3.10	Recherche et développement	25
5.	LA STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA CE	25
5.1	Objectifs généraux et principes en matière de coopération	25
5.2	Secteurs de concentration et objectifs spécifiques pour la coopération dans le DSP	28

	5.2.1	Appui à la modernisation et à la décentralisation de l'État	28
	5.2.2	Croissance économique équitable et durable et diversification	29
	5.3	Cohérence avec d'autres lignes budgétaires	30
6		PROGRAMME INDICATIF NATIONAL	31
	6.1.	Enveloppe budgétaire	31
	6.2.	Priorités en matière de coopération	31
	6.2.1.	Appui à la modernisation et à la décentration de l'État (code CAD-150)	31
	6.2.2.	Croissance économique équitable et durable et diversification (codes CAD 250 et 331)	32
-		ANNEXES	34

## 0. RÉSUMÉ

Septième plus grand pays d'Amérique latine, le Venezuela comptait, en 2006, une population de quelque 25,7 millions d'habitants. Avec sa côte caraïbe, d'un côté, et atlantique, de l'autre, et ses quatre régions géographiques, le Venezuela est généralement considéré comme l'un des pays les plus diversifiés au monde sur le plan écologique. Le pays possède une des plus grandes économies de la région, mais la répartition des revenus reste très inégale.

Le Venezuela a été marqué, ces dernières années, par une succession de tensions politiques et sociales profondes, caractérisées par des divisions accusées entre les partisans et les adversaires du gouvernement en place, certains secteurs sociaux et productifs protestant contre l'ampleur des changements introduits par le gouvernement du président Hugo Chávez. À la suite du référendum sur le maintien en fonction du Président, organisé en août 2004, 59% environ des électeurs ont voté contre sa destitution. Depuis le référendum, le gouvernement a continué à soutenir des programmes sociaux très populaires appelés « *Misiones* », qui sont financés en grande partie grâce aux recettes générées par les exportations énergétiques. Le Président Chávez a été réélu pour un nouveau mandat de 6 ans le 3 décembre 2006.

L'un des plus grands défis à relever pour le pays est la réforme et la modernisation de l'administration publique, dont l'efficacité et la responsabilité doivent être améliorées d'urgence par le biais notamment de la décentralisation et d'une participation plus active des citoyens et de la société civile.

L'économie du pays se caractérise par une dépendance persistante vis-à-vis du secteur de l'énergie, secteur développé et efficace par comparaison aux autres. Il représente environ 30% du PIB et 80% des exportations, ce qui rend l'économie vulnérable aux fluctuations du prix de pétrole. La diversification de l'économie et de la base d'exportation du pays constitue, dès lors, un objectif politique majeur du gouvernement, alors qu'il s'efforce parallèlement de tirer un profit maximal des ressources naturelles du pays.

Les relations que la Commission européenne entretient avec le Venezuela et l'aide à la coopération qu'elle lui apporte se déroulent au niveau à la fois régional (UE-ALC et dans le futur UE-Mercosur) et bilatéral. Tandis que les relations et l'aide à la coopération au niveau régional se concentreront sur les aspects touchant au renforcement de l'intégration et de la cohésion sociale de la région, les actions au niveau bilatéral soutiendront les efforts déployés par le gouvernement pour moderniser et décentraliser le secteur public et pour faciliter la croissance économique équitable, durable et la diversification.

Au titre de l'instrument de coopération au développement (ICD), une enveloppe financière indicative de 40 millions d'euros a été retenue pour le Venezuela concernant la période 2007-2013. A ces ressources peuvent s'ajouter le financement des projets et programmes réalisés dans le cadre des programmes régionaux d'Amérique latine, mais aussi des programmes thématiques et autres instruments de coopération de la Commission européenne.

## **1. OBJECTIFS DE LA COOPÉRATION DE L'UE**

### **1.1 Objectifs du traité de l'UE en matière de coopération extérieure**

Selon l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise le développement économique et social durable des pays en développement, l'insertion harmonieuse et progressive de ces pays dans l'économie mondiale et la lutte contre la pauvreté. Ce même article précise que la politique de la Communauté dans ce domaine contribue à l'objectif général de développement et de consolidation de la démocratie et de l'État de droit, ainsi qu'à l'objectif du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Sur la base de l'article 179 du même traité, un nouvel instrument de coopération au développement (ICD) a été adopté en décembre 2006. Le Venezuela est éligible pour participer aux programmes de coopération financés au titre de l'IDC (Règlement (EEC) du Parlement Européen et du Conseil No 1905/2006 du 18 décembre 2006, établissant un instrument financier pour la coopération au développement.)

### **1.2. Déclaration conjointe sur la politique de développement de l'UE – « Le consensus européen » (2005)**

La nouvelle stratégie pour la période 2007-2013 s'inscrit dans le contexte de la déclaration de l'Union européenne sur la politique de développement, intitulée « Le consensus européen sur le développement », qui a été adoptée par le Parlement européen, le Conseil des ministres, les États membres et la Commission européenne en décembre 2005. Cette déclaration souligne que l'objectif prioritaire de la coopération au développement de l'UE est l'éradication de la pauvreté dans le cadre d'un développement durable, et notamment la poursuite des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Elle souligne également l'importance du partenariat avec les pays en développement, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance, des droits de l'homme et de la démocratie pour parvenir à une mondialisation juste et équitable. La déclaration prévoit une approche différenciée en fonction du contexte et des besoins considérés et propose un cadre thématique commun qui inscrit la cohésion sociale et l'emploi, de même que l'intégration commerciale et régionale, au rang des priorités de la coopération communautaire.

La déclaration sur la politique de développement contient également un chapitre spécifique sur l'intégration des questions transversales. Il y est fait référence, en particulier, à la promotion des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes, de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits des enfants et des populations indigènes, de la prévention des conflits, de la durabilité environnementale et de la lutte contre le VIH/SIDA. Ces questions transversales, qui constituent des objectifs en soi, sont

également des facteurs cruciaux pour le renforcement de l'impact et de la durabilité de la coopération.

### **1.3. Communication sur « Un partenariat renforcé entre l'UE et l'Amérique latine » (2005)**

En décembre 2005, la Commission européenne a adopté une communication concernant une stratégie renouvelée visant à renforcer le partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Amérique latine. À la lumière du 4<sup>ème</sup> sommet UE-Amérique latine/Caraïbes, organisé à Vienne en mai 2006, cette communication a analysé les défis actuels et formulé des recommandations concrètes en vue de redynamiser le partenariat. Il a notamment été suggéré d'intensifier le dialogue politique entre les deux régions, de stimuler les échanges économiques et commerciaux, d'encourager l'intégration régionale, de s'attaquer aux inégalités et de mieux adapter la politique d'aide et de développement aux conditions qui prévalent en Amérique latine. La déclaration de Vienne, publiée le 12 mai 2006 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne et ceux d'Amérique latine et des Caraïbes, réitère l'engagement pris d'étendre et d'approfondir la coopération entre l'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes dans tous les domaines, dans un esprit de respect mutuel, d'égalité et de solidarité.

## **2. LE PROGRAMME POLITIQUE DU GOUVERNEMENT VÉNÉZUELIEN**

Le Président Hugo Chávez est en fonction depuis qu'il a remporté les élections présidentielles de décembre 1998 au cours desquelles son parti, le *Movimiento Quinta República (MVR)*, a fait campagne sur base d'une plateforme prônant une réforme radicale du système économique comme du système politique: la « révolution bolivarienne ». Depuis lors, le gouvernement vénézuélien a poursuivi activement des politiques visant à s'attaquer à la pauvreté et à l'exclusion sociale par le biais notamment de programmes appelés *Misiones*. Ces programmes, qui prévoient la gratuité des soins de santé, l'alimentation subventionnée et la réforme de la terre, entre autres, ont été soutenus par des recettes exceptionnelles dues aux exportations de pétrole. Comme ces *Misiones* fonctionnent également en parallèle avec les structures de l'État, certains critiques en ont remis la viabilité en question; il est toutefois quasiment certain que l'accent mis par les autorités gouvernementales sur les projets sociaux a offert aux groupes de la population naguère marginalisés de nouvelles possibilités et que le souci d'insérer ces groupes a commencé à se développer. Le Président Chávez a été réélu pour un nouveau mandat de 6 ans le 3 décembre 2006, avec une avance confortable sur son principal adversaire, Manuel Rosales (62,9% des voix contre 36,9%), avec une participation importante d'environ 75%.

Les grandes lignes de la politique de développement du Venezuela sont arrêtées dans la nouvelle constitution qui a été mise en place par le gouvernement Chávez en 1999, en particulier sous le titre VI (« Le système socio-économique »), ainsi que dans le plan national de développement socio-économique 2001-2007, qui définit les principaux défis

auxquels le pays se trouve confronté et souligne i) la nécessité de diversifier l'économie et ii) de s'occuper des problèmes sociaux et de l'augmentation de la pauvreté<sup>1</sup>.

Au niveau intérieur, ce plan de développement identifie quatre objectifs politiques, en l'occurrence un objectif économique, un objectif social, un objectif politique, un objectif territorial et international. L'objectif « économique » vise à « accroître et renforcer la démocratie économique et promouvoir les initiatives en matière d'autonomie » en mettant particulièrement l'accent sur le développement de coopératives. L'objectif « social » est défini comme étant la « garantie d'une égalité de traitement et des droits sociaux ». Sur le front « politique », l'intention est de « contribuer à l'établissement de la démocratie participative ». Le dernier objectif, à caractère « territorial », consiste en la décentralisation ouverte, encourageant l'intégration sur trois « fronts » (les Andes, l'Amazonie et les Caraïbes) et trois « axes » de dévolution (l'ouest, Orinoco-Apure, l'est et Norte-Llanero).

Institué pour la première fois dans le cadre des politiques d'ajustement structurelles du FMI, le programme de décentralisation a fait un grand pas en avant en 1989 par suite de l'instauration des élections directes pour les gouverneurs et les maires. Sous l'actuel gouvernement, le processus de décentralisation est lié non seulement au processus de transfert de compétences défini dans le plan de développement national, mais aussi à l'association directe de citoyens à l'élaboration des politiques. Ceci est prévu par la législation et notamment par la loi sur les conseils locaux pour la planification publique et la loi sur la décentralisation, la délimitation et le transfert des compétences gouvernementales. Cette dernière identifie les pouvoirs dont la responsabilité doit être cédée progressivement aux organismes d'État et aux organismes régionaux. La constitution de 1999 a également permis de renforcer la décentralisation et la participation des citoyens.

La mise en œuvre de la décentralisation, dans la plupart des domaines, a cependant été lente, et le transfert de compétences du gouvernement central aux autorités locales est resté limité. Des initiatives importantes prises par le gouvernement dans le domaine de la politique sociale (voir point 3.3 ci-dessous) ont également modifié les relations traditionnelles entre le gouvernement central et les autorités locales. Si le gouvernement a épousé la cause de la décentralisation, on constate toujours une forte tendance à une centralisation très poussée des décisions, de nombreuses questions étant traitées par le président lui-même quand elles pourraient éventuellement l'être à un niveau plus régional.

Des efforts très importants ont été déployés dans le domaine de la démocratie participative, qu'il convient dans l'ensemble de saluer et qui mériteraient un soutien. Ces activités toutefois n'ont pas été toutes correctement coordonnées avec les autorités locales et nombre d'entre elles ont été menées au détriment des institutions locales déjà en place.

---

<sup>1</sup> Líneas Generales del Plan de Desarrollo Económico y Social de la Nación 2001 2007 – voir <http://www.mpd.gob.ve/>

Se disant désireux d'instaurer une « nouvelle forme de socialisme », le gouvernement a fortement encouragé le concept de « développement endogène ». On entend par là l'utilisation de la culture et des pratiques des populations locales en vue de les associer plus étroitement aux activités de développement. L'idée émane du nouveau cadre d'orientations stratégiques que le président a établi en novembre 2004, afin de transformer le « modèle capitaliste » en un nouveau « modèle socialiste populaire endogène ». Le développement endogène vise, d'une part, à renforcer le rôle joué par les conseils nationaux dans la planification et la coordination de la politique publique et, d'autre part, à renforcer le développement local et le processus de décentralisation. Cette stratégie s'efforce également de réduire la dépendance économique du pays vis-à-vis des exportations, principalement dans le secteur de l'énergie, et de diversifier la production dans des domaines tels que l'agriculture, le tourisme et les services de haute technologie. Le gouvernement espère aussi faciliter les microcrédits par le biais des banques gouvernementales et au moyen d'un mécanisme de financement des petites et moyennes entreprises.

L'enseignement est l'une des principales questions sur lesquelles le gouvernement met l'accent, par exemple, en désignant des inspecteurs d'école ou en convertissant certains établissements d'enseignement en « écoles bolivariennes » dans le but de créer une nouvelle culture politique de coopération et de solidarité. L'éducation est également traitée par le biais des *Misiones*, et notamment de la *Mision Robinson* qui vise à supprimer l'analphabétisme, la *Mision Rivas* qui entend fournir aux adultes un accès de moyen niveau à l'éducation alors qu'ils en étaient naguère exclus, et la *Mision Sucre*, qui vise à fournir une éducation de niveau universitaire. Dans le domaine de la santé, les objectifs les plus importants couvrent des programmes, à nouveau de type *Misiones*, destinés à améliorer le contrôle des épidémies. L'un des plus connus de ces programmes dans ce domaine est la *Mision Barrio Adentro*, qui dispense des soins médicaux de base gratuits aux groupes les plus pauvres de la population en garantissant la présence d'un nombre important de médecins et d'infirmiers cubains.

### **3. ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

#### **3.1 La situation politique**

##### *3.1.1 Situation politique générale*

Comme cela a été indiqué précédemment, Hugo Chávez a été élu président sur une plateforme prônant une profonde réforme politique, sociale et économique. Suite à l'adoption de la constitution, en 1999, le pays a changé de nom, s'appelant désormais République bolivarienne du Venezuela (*República Bolivariana de Venezuela*), le mandat présidentiel a été porté à six ans, une assemblée nationale monocamérale a remplacé l'ancien système bicaméral et le concept de démocratie participative, une forme de démocratie par plébiscite, a été instauré.



Le pays a été secoué ces dernières années par de sérieuses tensions politiques et sociales, marquées par de profondes divisions entre les partisans et les adversaires du Président Chávez. Nombre de ces décisions toutefois ont été précédées et conditionnées par des scissions sociales datant du milieu des années 1980. Les protestations antigouvernementales ont commencé pour de bon à la fin de l'année 2001 avec la première des quatre grèves générales destinées à forcer le président à démissionner. Celles-ci ont culminé en un coup d'état manqué en avril 2002. Après l'échec des grèves, les groupes d'opposition ont commencé à concentrer leurs efforts sur l'organisation d'un référendum de rappel du président. Les élections ont eu lieu en août 2004 et ont été marquées par le taux de participation électorale le plus élevé de l'histoire du pays, 70% de la population admise à voter s'étant présentée aux urnes. Le résultat final (avalisé par l'OAS et le Centre Carter, les deux principaux observateurs internationaux) est que 59% de l'électorat a voté contre le départ du président et moins de 41% pour. Le Président Chávez a été réélu pour un nouveau mandat de 6 ans le 3 décembre 2006, avec une avance confortable sur son principal adversaire, Manuel Rosales (62,9% des voix contre 36,9%), avec une participation importante d'environ 75%. La Mission d'Observation Electoral de l'UE déployée cette année a conclu que « l'importante participation, la nature paisible et l'acceptation générale des résultats de l'élection présidentielle au Venezuela ouvraient une voie pour une amélioration substantielle de la qualité du processus électoral et pour la confiance des électeurs. »

L'indépendance des institutions démocratiques clés telles que le système judiciaire est garantie par la constitution, bien que certains observateurs internationaux doutent que des institutions comme la cour suprême, le conseil national électoral et l'ombudsman jouissent d'une indépendance suffisante par rapport au gouvernement<sup>2</sup>. Le système judiciaire est également affaibli par le fait qu'un nombre considérable de juges travaillent sous contrat renouvelable ou temporaire. Par ailleurs, en dépit de l'objectif déclaré du gouvernement de s'orienter vers une plus grande décentralisation (telle qu'elle est décrite ci-dessus), l'administration publique reste très centralisée et doit être modernisée d'urgence. Si les médias ont toujours été libres et connues pour leur franc-parler (et que la couverture médiatique continue de permettre l'expression d'opinions très différentes), certains observateurs ont exprimé des doutes quant à la liberté d'expression à la suite, d'une part, d'une nouvelle législation sur le contenu médiatique qui vise la radio et la télévision et, d'autre part, des changements apportés au code pénal. On observe également un manque permanent de participation des citoyens à l'élaboration des politiques.

### *3.1.2 Politique étrangère du Venezuela*

Le pays a une attitude déterminée en matière de politique étrangère et met particulièrement l'accent sur ses relations avec ses voisins d'Amérique latine. Il a des opinions bien arrêtées sur l'intégration sud-américaine et a récemment quitté la communauté andine pour adhérer au Mercosur. Il s'oppose à la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et, de concert avec Cuba, a proposé l'alternative bolivarienne pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Alternativa Bolivariana para América, ALBA). Les relations avec la Colombie revêtent une importance particulière, en particulier du fait que

---

<sup>2</sup> Voir par exemple Human Right Watch - <http://hrw.org/english/docs/2004/12/14/venezu9864.htm>

les conflits internes qui ravagent ce pays constituent une menace pour la sécurité du Venezuela. Les guérillas et les groupes rebelles ont trouvé refuge dans la zone frontalière et commis des délits contre des citoyens vénézuéliens. En dépit de tensions bilatérales occasionnelles, les relations entre les deux pays sont généralement bonnes et le commerce ajoute une note économique positive. Grâce aux relations énergétiques, le pays peut jouir d'une influence politique importante dans les Caraïbes, tout en conservant des liens très étroits avec Cuba. Les relations avec les États-Unis sont devenues plus tendues ces dernières années, bien que les relations bilatérales dans le domaine de l'énergie restent importantes, le pays étant le quatrième fournisseur de pétrole des États-Unis<sup>3</sup>. Le Venezuela joue un rôle de premier plan sur les marchés mondiaux de l'énergie et reste partisan, au sein de l'OPEP, d'un système de fourchettes de prix afin de limiter les variations du prix du pétrole et d'empêcher ainsi une baisse soudaine susceptible d'affecter l'économie du pays. Dans cet esprit, Caracas s'emploie activement à améliorer ses relations avec d'autres pays producteurs de pétrole tels que la Russie, l'Iran et les États du Golfe. Le gouvernement a pris également d'importantes dispositions en faveur de l'extension de ses relations avec les économies en développement, telles la Chine et l'Inde, et signé des accords avec ces pays.

Les relations avec l'Union européenne sont généralement bonnes. Le président Chávez s'est, en effet, rendu en visite officielle à Bruxelles en 2001, a entretenu ensuite des contacts de haut niveau lors des sommets CE-Amérique latine de Madrid en 2002, de Guadalajara en 2004 et de Vienne en 2006, ainsi que lors des réunions ministérielles qui se sont tenues entre l'UE et la communauté andine à Vouliagmeni en 2003 et entre l'UE et le groupe de Rio à Luxembourg en 2005. Les membres de la délégation du Parlement européen responsable des relations avec la communauté andine se sont rendus au Venezuela en février 2005.

## **3.2 La situation économique**

### *3.2.1 Situation économique générale*

Avec un PIB d'environ 106 milliards de dollars en 2005, le Venezuela est l'économie la plus forte de la communauté andine et la quatrième d'Amérique latine. Le revenu par habitant cette même année était de 4020 dollars, ce qui plaçait le pays dans la tranche supérieure des pays à revenus intermédiaires et au 60<sup>ème</sup> rang sur l'échelle de classement mondial<sup>4</sup>. L'économie est très largement tributaire de l'industrie pétrolière qui contribue pour près de 30% au PIB et représente plus de 80% des exportations totales et quelque 90% des recettes d'exportations du pays<sup>5</sup>. La production n'est pas encore revenue aux niveaux qu'elle avait atteints avant la grève qui a secoué l'industrie pétrolière en 2002-2003, et en raison de sa dépendance à l'égard des recettes d'exportation, l'économie est vulnérable aux fluctuations des prix sur le marché pétrolier international.

Le gouvernement s'est lancé dans une politique budgétaire expansionniste principalement liée à des programmes sociaux et des investissements dans les infrastructures. Toutefois avec l'accroissement des recettes dû aux prix élevés du pétrole sur le marché

---

<sup>3</sup> Administration américaine de l'information énergétique : <http://www.eia.doe.gov/>

<sup>4</sup> Banque mondiale : base de données des indicateurs du développement dans le monde, août 2005

<sup>5</sup> Banco Central de Venezuela - <http://www.bcv.org.ve/>

international, les recettes globales du gouvernement central ont augmenté de 4% du PIB en 2005. Le PIB a augmenté de 17,3% en 2004 et de 9% en 2005, reflétant une orientation de la politique budgétaire et des contrôles de capitaux qui ont stimulé la demande intérieure, ainsi qu'une base qui était extrêmement basse par comparaison avec l'année précédente<sup>6</sup>.

L'environnement général des affaires a toutefois souffert du climat d'incertitude s'attachant à la sécurité juridique, au manque de mesures substantielles d'incitation fiscale et aux défis institutionnels. Les investissements directs étrangers en dehors de l'industrie pétrolière et du secteur des télécommunications ont été limités. En 2004, le secteur privé représentait 31% du PIB (le pays se situant ainsi dans la moyenne des grandes économies d'Amérique latine)<sup>7</sup>. Comme cela a été rappelé précédemment, les autorités se sont efforcées d'accélérer le modèle de développement dirigé par l'État, comme en témoigne par exemple le développement rapide de *Mercal*, entreprise d'État spécialisée dans la distribution alimentaire. La constitution soutient également la propriété permanente par l'État des activités économiques stratégiques, y compris de la production du pétrole, mais n'exclut ni les concessions ni les associations d'entreprises avec le secteur privé dans de nombreux domaines. Quoiqu'ils soient toujours en vigueur, les contrôles des changes ont été progressivement assouplis depuis leur instauration en 2003. Le Venezuela a l'avantage de disposer d'un grand réservoir de main-d'œuvre et d'une infrastructure qui est plus développée que dans plusieurs des pays voisins, bien que des décennies de faibles niveaux d'investissement dans le capital humain et les infrastructures aient érodé ces avantages en dépit de l'accent mis par le gouvernement actuel sur les développements sociaux.

### 3.2.2 Structure commerciale

Conscient qu'il demeure trop tributaire des exportations énergétiques, le gouvernement s'efforce d'orienter une grande partie de sa politique commerciale vers la diversification des exportations et la conquête de nouveaux marchés. Un examen de la politique commerciale menée par le gouvernement en 2002 indique que l'intégration complète dans l'économie mondiale constitue l'un des principaux objectifs du pays, en vue d'accroître le niveau de vie des citoyens. On estime toutefois dorénavant que la stratégie dominante suivie par le gouvernement repose sur le concept de la complémentarité économique entre les nations commerçantes<sup>8</sup>.

Le pays a participé à un certain nombre de négociations commerciales, notamment celles qui se sont tenues lors de l'exercice conjoint d'évaluation de l'intégration économique régionale entre l'UE et la communauté andine ainsi qu'entre la communauté andine et le Mercosur, et lors de l'exercice d'évaluation individuel mené avec d'autres pays. Le commerce vénézuélien avec les pays de la communauté andine (et surtout avec la Colombie) a considérablement augmenté ces dernières années; un recul pourrait toutefois

---

<sup>6</sup> Instituto Nacional de Estadística - <http://www.ine.gov.ve/>

<sup>7</sup> Banque mondiale : base de données des indicateurs du développement dans le monde, août 2005

<sup>8</sup> Voir par exemple les objectifs du ministère de l'industrie légère et du commerce - <http://www.milco.gob.ve/>

se produire à court terme compte tenu de la décision du pays d'adhérer officiellement au Mercosur. Le commerce du Venezuela avec les pays du Mercosur reste limité à l'heure actuelle (représentant environ 5% du commerce total- 2% des exportations et 10% des importations). La balance commerciale est nettement en faveur du Mercosur, le Venezuela étant essentiellement un pays importateur (En 2005, les importations du Venezuela en provenance du Mercosur ont atteint 2481 millions USD alors que les exportations du pays ont représenté 210 millions USD).

L'UE est un partenaire commercial d'importance moyenne pour le Venezuela. En 2005, ce dernier réalisait 8% de ses échanges avec l'UE contre 48% avec les États-Unis. Le Venezuela représente 0,31% des importations de l'UE et 0,27% de ses exportations. Les principaux produits exportés du Venezuela vers l'UE sont les produits énergétiques (64% en 2005); les principales importations de ce pays en provenance de l'Europe sont des machines (30%) et des produits chimiques (15%). La balance commerciale est généralement positive pour l'UE, mais dépend, dans une certaine mesure, du prix du pétrole. De 1998 à 2001, l'excédent commercial moyen s'élevait à 928 millions d'euros en faveur de l'UE, mais il a chuté récemment, s'établissant à quelque 188 millions d'euros en 2004, et il est finalement passé à l'avantage du Venezuela en 2005. L'Europe est le plus grand investisseur au Venezuela, se concentrant sur le secteur de l'énergie et des services. En 2004, les nouveaux investissements européens ont atteint au total 702 millions d'euros<sup>9</sup>.

### 3.3 Les développements sociaux

Les autorités vénézuéliennes ont fait d'importants efforts ces dernières années pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en particulier par le biais de programmes baptisés *Misiones*. Si leur viabilité peut être contestée par certains observateurs, ces programmes ont, sans aucun doute, œuvré en faveur de l'insertion des groupes de la population naguère marginalisés ou offert à ces mêmes groupes des opportunités. Les progrès vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) des Nations unies, effectués par le pays, sont toutefois difficiles à quantifier avec précision du fait, entre autres, qu'une grande partie des données disponibles les plus récentes portent sur 2002-2003, période de profonde instabilité politique et économique au Venezuela. Par ailleurs, malgré l'élaboration, en décembre 2004, de son propre rapport quantifiant les progrès réalisés, le gouvernement vénézuélien a eu tendance à s'écarter de la base conceptuelle réelle des OMD.<sup>10</sup>

Les données existantes donnent à penser qu'une partie importante de la population vit toujours dans la pauvreté, en particulier dans les régions rurales et les communautés indigènes (38% en 2002 selon les chiffres du rapport publié par le gouvernement sur les objectifs du millénaire pour le développement). Une étude locale (menée par l'Universidad Católica Andrés Bello, en 2004) a révélé un doublement des niveaux de pauvreté depuis le milieu des années 1970, tandis que l'indice de développement humain

---

<sup>9</sup> EUROSTAT : <http://epp.eurostat.cec.eu.int/> et Instituto Nacional de Estadística : <http://www.ine.gov.ve/>

<sup>10</sup> Une ventilation des indicateurs se rapportant aux OMD est jointe en annexe 3. Le rapport du gouvernement vénézuélien sur les progrès réalisés par le pays vers l'accomplissement des OMD peut être consulté à l'adresse: [http://www.pnud.org.ve/Metas\\_Milenio.pdf](http://www.pnud.org.ve/Metas_Milenio.pdf)

du PNUD classait le Venezuela à la 75<sup>ème</sup> position (0,772)<sup>11</sup> en 2003. Selon le ministère du travail et l'institut national des statistiques, le chômage s'élève actuellement à 15% environ et les taux d'emploi et de sous-emploi dans les secteurs informels restent élevés (les travailleurs occupés dans les secteurs informels représentant, en réalité, à peu près la moitié de la main-d'œuvre du pays). Avec un coefficient de GINI oscillant entre 0,45 et 0,50 pendant plus de 30 ans (0,491 en 1998, par exemple)<sup>12</sup>, la répartition des revenus est très inégale.

En dépit de ces difficultés certaines, la situation globale du pays en termes de développement social reste supérieure à celle des pays andins limitrophes dans des domaines tels que le taux de qualification de l'enseignement supérieur, la mortalité infantile, la santé et l'accès à l'eau potable. Le Venezuela figure actuellement au 58<sup>ème</sup> rang de l'indice de développement par sexe du PNUD, devant la plupart de ses voisins andins mais derrière le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay. Dans le secteur de l'éducation, par exemple, les taux combinés de délivrance de certificats de fin d'études primaires, secondaires et tertiaires représentent un total de 71%. Ce chiffre augmente régulièrement (au niveau secondaire, par exemple, il est passé de 19% en 1991 à 57% en 2002 pour s'établir aujourd'hui à 91% pour le niveau primaire). Le droit aux services de santé publique est garanti par la constitution et en 2002, les dépenses publiques en soins de santé représentaient 2,3% du PIB. Selon l'OMS, le pourcentage de la population qui a accès aux services de santé n'a cessé d'augmenter, passant de 45% en 1985 à 58% en 1996 et 65% en 2002. La mortalité infantile a chuté de 27 pour 1 000 en 1990 à 21 pour 1 000 en 2002. L'espérance de vie est actuellement de 73 ans. La distribution des terres a toujours été très inégale au Venezuela et la réforme est une priorité majeure pour les autorités vénézuéliennes. Une commission foncière nationale redistribue les terres privées lorsqu'il a été établi que celles-ci sont occupées illégalement ou sont improductives. La preuve de la propriété privée doit être attestée par des documents officiels. L'expropriation des terres peut se faire à la valeur du marché si ces terres sont réputées inoccupées.

### **3.4 Situation environnementale**

Le Venezuela est généralement considéré comme l'un des pays les plus développés de la région en ce qui concerne la législation environnementale et comme une sorte de pionnier en la matière dans toute l'Amérique latine. Dès 1977, le gouvernement a institué un ministère consacré à l'environnement. La nouvelle constitution adoptée en 1999 fait spécifiquement référence aux questions environnementales et le cadre juridique applicable en matière d'environnement est en cours d'adaptation afin de le rendre pleinement compatible avec ces changements. Le pays a également ratifié les principales conventions environnementales, dont le protocole de Kyoto, la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la convention sur la diversité biologique et la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification. En dépit de ces avancées, il subsiste un fossé important entre ce cadre perfectionné et la volonté politique

---

<sup>11</sup> Rapport des Nations unies sur le développement humain 2005

<sup>12</sup> Banque mondiale : base de données des indicateurs du développement dans le monde, août 2005

manifeste des autorités, d'une part, et les difficultés persistantes liées aux résultats obtenus par le pays sur le plan environnemental, d'autre part. Parmi les défis notables figurent la déforestation, la désertification, l'appauvrissement de la biodiversité, une gestion insuffisante des déchets et la pollution causée par les zones industrielles, agricoles et minières. Un autre problème est la concentration de la population et des activités industrielles dans un petit nombre de zones urbaines (principalement dans les régions côtières du Nord-Est), où la pollution et l'enlèvement des déchets présentent des difficultés majeures. Il existe également un lien important entre la pauvreté au Venezuela et la dégradation de l'environnement, le besoin fondamental de survie économique obligeant les groupes les plus pauvres de la population, d'une part, à épuiser le sol et le potentiel agricole des zones rurales et, d'autre part, à contribuer aux problèmes graves d'assainissement et d'approvisionnement en eau dans les zones urbaines. Les pauvres sont, par conséquent, souvent à la fois les victimes et les auteurs de la détérioration de l'environnement. La dégradation du sol aggrave encore les dangers que les catégories les plus pauvres de la population rencontrent suite aux catastrophes naturelles tels que les glissements de terrain ou les inondations. Les changements climatiques et le vaste littoral du pays expliquent également que le pays soit particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles telles que les ouragans, les inondations et les glissements de terrain et qu'il ait besoin d'être soutenu dans ses efforts pour atténuer les effets de ces catastrophes et s'y adapter. D'autres détails sur la situation environnementale sont fournis à l'annexe 4 du présent document.

### **3.5 Évaluation du processus de réforme**

Le programme politique du gouvernement a cherché essentiellement à conférer une plus grande autonomie aux groupes les plus pauvres et les plus marginalisés de la population. À cette fin, le gouvernement a mis sur pied son programme *Misiones* (mentionné ci-dessus) qui affecte directement les recettes des exportations (provenant essentiellement du pétrole) à des domaines tels que l'éducation, la santé et les conditions de vie et de travail. Les crises politiques qui ont secoué le pays entre 2001 et 2003 (qui ont eu également de graves répercussions économiques du fait de diverses actions de grève nationales) n'ont pas permis au gouvernement de mener à bien son programme de réforme et ont également débouché sur l'instauration à la fois de contrôles stricts des changes afin d'éviter la fuite de capitaux et de contrôles des prix pour éviter les effets inflationnistes susceptibles de découler d'une dévaluation de la devise. À certains moments, le programme des autorités en place semble donc avoir été en contradiction avec les besoins du pays en termes de réforme économique et de croissance durable. À long terme, le gouvernement entend se servir des recettes découlant des exportations de pétrole pour développer les secteurs non traditionnels de l'économie comme l'agriculture, les PME et les entreprises coopératives locales. Si le gouvernement a rencontré un certain succès initial dans la redistribution des recettes générées par les exportations de pétrole entre les groupes les plus défavorisés de la société, le pays reste fortement tributaire du secteur pétrolier et, partant, vulnérable aux fluctuations de prix sur le marché de l'énergie. Les efforts déployés par le gouvernement pour moderniser et réformer l'administration publique ont produit un certain nombre de résultats positifs, mais il reste beaucoup à faire pour garantir l'efficacité et la responsabilité de toutes les institutions du pays.

## 3.6 Questions transversales

### 3.6.1 *Droits de l'homme et démocratie (y compris les droits des enfants)*

L'engagement envers la démocratie, les valeurs pluralistes et la protection des droits de l'homme est clairement établi dans la nouvelle constitution. Les droits des populations indigènes sont intégrés au même titre que la protection de l'environnement et les engagements à respecter les accords internationaux. Dans la pratique cependant, certains aspects de la situation des droits de l'homme ont été critiqués, notamment la brutalité dont feraient preuve les forces de police et de sécurité et l'augmentation apparente des décès de civils placés en détention<sup>13</sup>. Les difficultés d'accès à la justice et les retards prolongés dans le traitement des appels introduits auprès des tribunaux ont donné lieu à d'autres critiques. Les conditions carcérales dans de nombreux endroits et le niveau élevé de violence entre détenus suscitent également des préoccupations. La sécurité est l'une des principales inquiétudes du public et elle est particulièrement préoccupante dans les zones urbaines les plus pauvres et les plus marginalisées où le pourcentage de meurtres a triplé ces dix dernières années. La constitution garantit les droits des enfants, mais le travail des enfants demeure un problème important, puisque selon les estimations de l'OIT, entre 150 000 et 200 000 enfants de moins de 14 ans travailleraient dans le pays, en très grande majorité dans le secteur informel<sup>14</sup>.

### 3.6.2 *Prévention des conflits*

Si le potentiel de conflit sporadique a considérablement diminué depuis le référendum du mois d'août 2004, et même davantage depuis les élections présidentielles de décembre 2006, il subsiste le risque de voir émerger des factions radicales au sein de groupes pro-gouvernementaux ou de partis d'opposition, qui seraient partisans du recours à la violence politique. Avant le référendum d'août, les affrontements entre manifestants, groupes pro-gouvernementaux et forces de police étaient fréquents, tandis que l'agitation ouvrière était en forte augmentation. En novembre 2004, un procureur qui avait enquêté sur des suspects impliqués dans le coup d'état manqué d'avril 2002 a trouvé la mort dans une voiture piégée à Caracas.

### 3.6.3 *Égalité entre les sexes*

S'agissant des questions d'égalité entre les sexes, la nouvelle constitution du Venezuela garantit clairement aux femmes la citoyenneté à part entière et s'efforce d'aborder les questions de la discrimination, des abus sexuels et de la violence domestique. Elle reconnaît également les droits sexuels et génésiques des femmes. Il s'agit de l'unique constitution en Amérique latine qui reconnaisse spécifiquement les travaux ménagers comme une activité économiquement productive. Le pays a ratifié les principales conventions internationales en rapport avec la discrimination et la violence contre les femmes et s'est engagé à mettre en œuvre le plan d'action de Pékin. En 1999, le gouvernement a adopté une nouvelle loi nationale sur l'égalité des chances pour les femmes, ainsi qu'un plan national pour la prévention de la violence envers les femmes couvrant la période 2004-2009. D'autres initiatives gouvernementales dans ce domaine

<sup>13</sup> Voir le rapport 2006 d'Amnesty International <http://web.amnesty.org/report2006/ven-summary-eng>

<sup>14</sup> <http://www.ilo.org/>



ont inclus la création d'un institut national des femmes (INAMU) et une banque nationale des femmes (BanMujer). D'importants défis dans ce domaine subsistent néanmoins, notamment les disparités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la rémunération et l'accès au marché du travail, à l'éducation et aux soins de santé génésiques.

#### 3.6.4 *Migration*

Pays d'immigration traditionnel, le Venezuela a également vu, ces dernières années, l'arrivée d'un nombre important de migrants illégaux en provenance de Colombie et notamment de migrants économiques et de réfugiés venus chercher abri dans les zones frontalières pour échapper au conflit dans le pays voisin. En 2003, le gouvernement vénézuélien et le gouvernement colombien ont signé un protocole d'accord sur l'immigration qui a accordé une attention particulière à la question des réfugiés dans la zone frontalière. La situation à la frontière reste difficile et il subsiste des préoccupations liées au trafic illégal de drogues, d'êtres humains et d'armes.

#### 3.6.5 *Drogue*

Une frontière de 2 200 kilomètres, difficile à sécuriser, sépare le Venezuela de la Colombie (cette dernière est le plus grand fournisseur de cocaïne du monde et le plus grand producteur d'héroïne d'Amérique du Sud). Les producteurs et les trafiquants de drogues colombiens exploitent diverses routes et méthodes pour faire entrer la drogue au Venezuela chaque année. À la sortie du Venezuela, la cocaïne est expédiée clandestinement vers les États-Unis et l'Europe à bord de conteneurs maritimes, de bateaux de pêche et de vedettes rapides.

#### 3.6.6 *Peuples indigènes et tribaux*

La population du Venezuela est issue d'origines européenne, africaine et indigène. Peu importante en termes relatifs (quelque 1,5% de la population), la population d'origine indigène est extrêmement diversifiée, vingt-huit groupes ethniques différents étant représentés. Comme c'est le cas ailleurs dans la région, ces groupes ont tendance à souffrir de la discrimination, de la pauvreté et du chômage de façon disproportionnée par rapport aux autres groupes, et bien que les droits des peuples indigènes soient à présents inscrits dans la constitution de 1999 (et confirmés par la ratification par le Venezuela de la convention 169 de l'OIT sur les peuples indigènes et tribaux), leur mise en œuvre demeure problématique.

#### 3.6.7 *VIH-SIDA*

Dans son rapport de 2006 sur l'épidémie globale du SIDA, l'ONUSIDA affirme que 110.000 vénézuéliens vivent avec le VIH-SIDA, alors qu'ils seraient 6.100 à être morts en 2005 à cause du SIDA. Le pourcentage estimé d'adultes (entre 15 et 49 ans) vivant avec le VIH-SIDA serait de 0.6%. Le Gouvernement a rapporté avoir investi plus de 28 millions de USD en 2005 pour combattre ce fléau. Ce fonds est principalement géré par le Ministère de la Santé au travers de son Programme National SIDA (PNSIDA), et 80% de ce fonds sert à l'achat des traitements. Un effort particulier est fait sur la prévention au travers de l'éducation et de la presse.



### 3.6.8 Culture

La constitution de 1999 inclut une référence spécifique aux questions culturelles et décrit les valeurs culturelles comme étant la propriété du peuple vénézuélien. Elle affirme, en outre, que l'État garantit la protection, la préservation, l'enrichissement, la conservation et la restauration du patrimoine naturel et historique du pays. La responsabilité première de ce domaine incombe au ministère d'État à la culture.

## 4. VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPÉRATION PASSÉE ET PRÉSENTE DE LA CE: COORDINATION ET COHÉRENCE

### 4.1 Vue d'ensemble de la coopération passée et présente

#### 4.1.1 La coopération communautaire d'avant 2000

Compte tenu de la richesse de ses ressources naturelles, le Venezuela n'a bénéficié que d'une aide extérieure limitée avant la profonde crise économique qui a frappé le pays en 1989. Cette aide ciblait essentiellement des projets de coopération scientifique et technologique et des projets impliquant des ONG. Le financement et l'assistance de l'UE ont considérablement augmenté dans les années 1990, en particulier après les fortes inondations qui ont dévasté le pays en 1999.

#### 4.1.2 La coopération communautaire depuis 2000

##### *Coopération bilatérale avec le gouvernement vénézuélien*

En 2000, le document de stratégie pays (DSP) soulignait les grands axes de la coopération avec le Venezuela pour la période 2001-2006. Ceux-ci ciblaient deux secteurs majeurs : la prévention et la reconstruction (en réponse aux inondations de 1999 avec un mandat environnemental manifeste), d'une part, et la diversification du commerce (secteur de la pêche), d'autre part. La dotation initiale du DSP 2001-2006 était de 38,5 millions d'euros, dont 30 millions d'euros pour la prévention des catastrophes et la reconstruction et 8,5 millions d'euros pour le secteur de la pêche. En réponse à une initiative du Parlement européen, des projets de « prévention des catastrophes dans l'État de Vargas », d'un montant de 25 millions d'euros, ont été ajoutés par la suite aux volets «prévention et reconstruction» du DSP 2001–2006.

Les projets de prévention des inondations sont axés, d'une part, sur la gestion de certains bassins de drainage qui ont souffert des inondations de 1999 et la création de systèmes d'alerte précoce et, d'autre part, le traitement des déchets solides et liquides en provenance de grands centres démographiques de la région, en particulier de l'État de Vargas (le projet « PREDERES »). Un autre projet (le projet « INUNDACIONES ») porte sur la réhabilitation et la reconstruction des États de Falcón, Miranda et Yaracuy en insistant particulièrement sur la gestion durable des bassins de drainage grâce à l'établissement d'un comité auquel participeront les autorités municipales locales.

L'unique projet de coopération économique dans le domaine de la pêche a été programmé pour 2006 dans le cadre du DSP 2001-2006 mais il ne sera malheureusement

pas exécuté par suite des difficultés à s'entendre sur les modalités exactes de cette intervention.

*Projets soutenus par les lignes budgétaires consacrées à la coopération technique et financière et à la réhabilitation*

Les projets à exécuter au titre de ces lignes ont inclus le projet « PROJUVENDES », qui soutient la création d'emplois au niveau national et le développement des compétences des jeunes chômeurs des catégories défavorisés, le projet « DESMIRS », qui cherche à améliorer la gestion des déchets solides dans les municipalités de Mancosta, Noroccidental de Barinas et Mazpa, et le projet « MONAGAS », qui vise à renforcer le développement socio-économique des régions du sud de l'État de Monagas grâce à un soutien institutionnel et à la formation des ressources humaines.

*Programmes horizontaux*

Plusieurs programmes ont été créés au niveau régional dans le but de soutenir l'intégration régionale, d'accroître la compétitivité des entreprises latino-américaines sur les marchés internationaux et de faciliter le transfert des connaissances. Le Venezuela participe à tous les programmes suivants: ALFA (formation académique pour l'Amérique latine), Urb-Al (échange d'expériences entre les autorités locales européennes et latino-américaines), @LIS (alliance pour la société de l'information), AL-Invest (coopération entre entreprises européennes et latino-américaines) et ALBAN (programme de bourses de l'Union européenne (niveau master ou doctorat) pour l'Amérique latine). Les partenaires de ces programmes sont notamment des universités, des chambres de commerce et des ONG. Le programme « Erasmus Mundus » permet aux étudiants du Venezuela et des autres pays d'Amérique latine de participer à des programmes européens d'enseignement supérieur et aux ressortissants de l'UE d'obtenir des bourses pour étudier dans des pays tiers, notamment en Amérique latine. Les projets ci-dessus permettent une coopération avec le Venezuela dans les domaines de l'éducation et de la société de l'information.

S'agissant des projets régionaux menés dans le cadre de la communauté andine, le document de stratégie régionale 2002-2006 a prévu la mise en œuvre de sept projets de développement, d'un montant de quelque 30 millions d'euros, dans les domaines de l'assistance technique au service statistique, du soutien à la prévention des catastrophes, de l'assistance technique au commerce, de l'harmonisation des règles de concurrence, du renforcement de l'union douanière et de la coopération avec la société civile. Plusieurs projets ont été financés ces dernières années au titre de lignes budgétaires thématiques. L'un d'eux se concentrait sur la prévention de la drogue avec le concours du conseil national du pays contre l'usage illicite de la drogue (CONACUID) et un autre sur l'environnement (avec une ONG appelée Tierra Viva) pour un total de 2,6 millions d'euros.

Dans le domaine des droits de l'homme, la ligne budgétaire consacrée à l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme a apporté des fonds et un soutien à plusieurs ONG présentes au Venezuela dans le cadre d'un programme régional expirant

fin 2005. L'IEDDH a inclus le Venezuela, en 2005, dans la liste des pays de concentration et ce pays était, dès lors, éligible pour la mise en œuvre non seulement de projets régionaux, mais aussi de projets nationaux. Au titre de cet instrument, la société civile vénézuélienne peut prétendre à une aide dans deux domaines spécifiques, en l'occurrence des « campagnes visant à promouvoir une culture des droits de l'homme » et des efforts pour « faire progresser l'égalité, la tolérance et la paix ». En 2002, la Commission a également approuvé un projet visant à aider l'OEA dans ses efforts de mise en œuvre des accords conclus entre les parties au dialogue qu'elle sponsorise entre le gouvernement et l'opposition. Ce dernier projet comportait trois grands volets : l'appui à la tenue d'élections libres et équitables, un examen des événements liés au coup d'État manqué d'avril 2002 et le désarmement de la population civile.

#### *Soutien aux ONG*

Sept projets sont actuellement en cours avec des ONG vénézuéliennes locales dans les domaines suivants : éducation (deux projets), communautés indigènes, santé génésique, écotourisme, développement agricole et réhabilitation après les catastrophes dans l'État de Miranda. Un appel à propositions pour des microprojets a également été conclu récemment avec l'attribution de onze contrats à des ONG pour un montant de 950 000 euros.

#### *Prévention des catastrophes*

La Commission a également, par l'intermédiaire de sa direction générale chargée de l'aide humanitaire (DG ECHO), qui dispose d'un bureau régional andin à Quito, débloqué des ressources en faveur d'une aide d'urgence et d'activités en matière de réduction des risques de catastrophe. Cette action a été particulièrement importante compte tenu de la vulnérabilité du pays face à toute une série de catastrophes naturelles, telles que les inondations, la désertification et les glissements de terrain.

#### *4.1.3 Enseignements tirés*

Si les activités de coopération entreprises au Venezuela dans le cadre du DSP 2001-2006 ont montré des résultats satisfaisants (par exemple, dans le domaine de la prévention des catastrophes), pour chacune d'elles ou presque, des obstacles administratifs et institutionnels ont surgi. Ces derniers étaient souvent inhérents aux programmes antérieurs à 2001 et incluaient :

- une capacité d'absorption insuffisante dans les phases d'identification et de mise en œuvre de l'assistance de la CE (les activités n'ont pas pu être identifiées ou mises en œuvre comme prévu);
- l'attribution à différentes autorités de la responsabilité du recensement des projets, de la convention de financement et de la mise en œuvre des projets. Parallèlement à de fréquents changements au niveau institutionnel, cela s'est traduit de temps à autre par :
- un manque d'appropriation et d'engagement et
- un manque de soutien financier des projets par des fonds de contrepartie.

Les programmes de coopération ont également souffert non seulement de la situation politique difficile que le Venezuela a traversée ces dernières années (polarisation politique, actions de grève nationales, etc.), mais aussi du contrecoup des diverses catastrophes naturelles qui se sont abattues sur le pays pendant la période en question. L'importance de la sélection des bénéficiaires et des agences de mise en œuvre pour les programmes de la CE doit, dès lors, figurer au nombre des enseignements spéciaux à tirer de la coopération existante. L'assistance fournie aux autorités vénézuéliennes pour leur permettre de comprendre et de tenir pleinement compte des règles et procédures de la CE lors de la mise en œuvre des activités de coopération revêtira également une importance particulière, au même titre que les efforts déployés pour encourager la plus grande appropriation possible des deux côtés.

Surtout, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des activités actuelles de coopération font apparaître la nécessité à l'avenir de se concentrer en particulier sur les efforts pour moderniser l'administration publique et mieux garantir son efficacité et sa responsabilité.

Il convient de souligner que les autorités vénézuéliennes et la société civile (cf. point 5.1 ci-dessous) ont été pleinement associées au choix des secteurs pour le DSP 2007-2013. Au vu des bons résultats obtenus dans le domaine de la prévention des catastrophes dans le DSP précédent et compte tenu des nouvelles priorités politiques et sociales du Venezuela, l'assistance de la CE sera déplacée vers de nouveaux secteurs, dont les détails sont présentés ci-dessous. Si la mise en œuvre du projet de coopération économique (dans le secteur de la pêche) a été problématique, les discussions qui ont eu lieu entre les services de la Commission et le gouvernement soulignent le vif intérêt de ce dernier pour une nouvelle assistance en vue de diversifier l'économie nationale.

## **4.2 Programmes des États membres de l'UE et d'autres donateurs**

### *4.2.1 États membres*

Quinze États membres ont des représentations diplomatiques au Venezuela. Bien que seuls quatre d'entre eux (la France, l'Italie, le Royaume-Uni et l'Espagne) aient un responsable officiellement chargé de la coopération, un nombre plus important d'États membres entretiennent une certaine forme de coopération avec le pays. Ainsi l'Allemagne a-t-elle été, entre 2000 et 2003, le principal donateur bilatéral (derrière le Japon), offrant une aide de plus de 4,6 millions USD. Elle a été suivie par l'Espagne - aide de 3,6 millions USD-, et la France - 3 millions USD - (chiffres du ministère de l'aménagement et du développement). L'Allemagne finance actuellement plusieurs projets autonomes à mener avec des groupes locaux, des groupes indigènes et des ONG sur des thèmes tels que l'environnement, le renforcement de la démocratie et l'éducation. L'Espagne organise sa coopération avec le pays par l'intermédiaire d'un comité mixte qui élabore des accords triennaux semblables au DSP de l'UE. Le plus récent de ces accords date de 1999, mais il devrait être renouvelé prochainement. Le Royaume-Uni finance des projets dans le domaine de l'environnement, des droits de l'homme et de la drogue, ainsi

qu'un projet dans la région andine sur la prévention des conflits. Parmi les autres donateurs de l'UE figurent la Finlande, qui soutient des activités dans le domaine des droits de l'homme et au niveau de l'ombudsman du pays, la Grèce, qui finance un projet visant à prévenir les catastrophes naturelles, et les Pays-Bas qui apportent une certaine coopération par le biais d'ONG locales. Une forte convergence caractérise la coopération des États membres dans les secteurs thématiques. La quasi-totalité des États membres impliqués œuvre, en effet, dans le secteur de l'environnement. Plusieurs d'entre eux sont actifs dans la lutte contre le trafic de drogues et plusieurs autres, dans les domaines de la gouvernance et du soutien à la société civile, tandis que d'autres encore interviennent dans des domaines tels que la prévention des conflits et les droits des populations indigènes. La nouvelle stratégie de la CE vise à compléter pleinement ces activités.

#### *4.2.2 Autres donateurs bilatéraux*

Après l'UE, le plus grand donateur bilatéral, entre 2000 et 2003, a été le Japon qui a mis à disposition un total de 14 millions USD. Avec quelque 5 millions USD en 2003, dont 2 millions USD ont été mis en œuvre de façon bilatérale avec le gouvernement, la coopération américaine est relativement limitée. Les principaux domaines de coopération bilatérale sont la lutte contre le trafic de drogue, la lutte contre le terrorisme et la sécurité. Le Canada offre également une coopération limitée et centrée principalement sur le domaine des Droits de l'Homme.

#### *4.2.3 Organisations des Nations unies*

En 2002, le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a élaboré, conjointement avec le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), son premier programme par pays en faveur du Venezuela (2003-2007). Les grandes questions transversales adoptées par le programme sont, entre autres, l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme. Ce programme a été conçu dans le but de contribuer au développement humain et à la coopération dans des domaines prioritaires tels que la gouvernance démocratique, la réduction de la pauvreté, la préservation de l'environnement, l'énergie, la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs conséquences ainsi que la prévention du VIH et du SIDA. Les principaux programmes pour 2003-2007 concernent l'environnement (mise en œuvre conjointe avec le ministère des ressources naturelles), la prévention des catastrophes (avec le concours du ministère de la planification et du développement), la réforme douanière et celle du système de justice pénale (en collaboration avec le bureau de l'avocat général) et les services de santé (avec le ministère de la santé et du développement social).

#### *4.2.4 Autres agences d'aide internationales*

La Banque interaméricaine de développement finance actuellement dix projets au Venezuela pour un montant total d'environ 530 millions USD. Les principaux d'entre eux concernent les infrastructures, les sciences et la technologie, le soutien à la réforme du système de justice pénale et la modernisation du secteur de la santé. Six autres projets, représentant un total de 920 millions USD (énergie électrique, gestion de

l'environnement et eau potable) sont en préparation. Le Venezuela bénéficie de la coopération de l'Organisation des États américains au titre du plan stratégique 2002-2005 élaboré par le Conseil interaméricain pour le développement intégré dans les domaines du développement social et de la création d'emplois productifs, de l'intégration économique et de l'accès au marché, de l'éducation, de la culture, du renforcement des institutions démocratiques, du développement durable, de l'environnement et du tourisme. La Corporación Andina de Fomento (CAF) est particulièrement active au Venezuela. En 2003, elle a apporté des crédits d'un montant de 535 millions USD, dont 458 millions USD ont été réservés pour les projets comportant un risque souverain dans les secteurs des transports, de l'entreposage, des communications, de la fourniture d'électricité, du gaz et de l'eau. L'année 2004 a vu une nette augmentation des prêts accordés au Venezuela, qui ont atteint 862 millions USD, les hausses les plus importantes étant enregistrées en ce qui concerne les aides allouées au transport urbain et au secteur de l'énergie.

### **4.3 Cohérence avec les politiques de l'UE/de la CE**

#### *4.3.1 Cadre général des relations politiques et des autres relations*

Les relations politiques entre le Venezuela et l'UE ont été menées de façon non seulement bilatérale, mais aussi dans le cadre des relations régionales avec la communauté andine (notamment à travers les aspects du dialogue politique, du dialogue de haut niveau sur les drogues et de l'accord-cadre de coopération). À la suite de la décision prise récemment par le Venezuela de quitter la communauté andine et d'adhérer au Mercosur, le pays devrait à présent commencer à participer aux réunions ministérielles et aux rencontres de hauts fonctionnaires dans le cadre du dialogue politique entre l'UE et le Mercosur. Après l'adhésion, il participera également pleinement aux négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association régional entre l'UE et le Mercosur.

Dans un contexte bilatéral, l'UE a publié plusieurs déclarations de la présidence entre 2002 et 2004, exprimant son soutien total aux efforts déployés par l'OEA et le Groupe d'amis et soulignant la nécessité de trouver des solutions pacifiques, démocratiques, constitutionnelles et électorales aux problèmes politiques du pays. L'UE a déployé une mission d'observation électorale pour suivre le déroulement des élections législatives qui se sont tenues dans le pays en décembre 2005<sup>15</sup> et de nouveau pour l'élection présidentielle de décembre 2006<sup>16</sup>.

#### *4.3.2 Politique commerciale*

S'agissant du commerce, la Commission œuvre au renforcement et au développement des relations commerciales sur la base de règles multilatérales transparentes et non discriminatoires, notamment dans le cadre des négociations de l'OMC lancées à Doha. Compte tenu de la décision du pays d'adhérer au Mercosur, les efforts qui seront déployés chercheront à encourager l'intégration économique du Venezuela dans ce bloc, l'objectif ultime étant la conclusion d'un accord d'association, et notamment d'un accord de libre-

<sup>15</sup> Voir [http://ec.europa.eu/comm/external\\_relations/human\\_rights/eu\\_election\\_ass\\_observ/venezuela/](http://ec.europa.eu/comm/external_relations/human_rights/eu_election_ass_observ/venezuela/)

<sup>16</sup> Voir <http://www.eueomvenezuela.org/>

échange entre les deux régions. Dans les années passées, le Venezuela, à l'instar des membres de la communauté andine, a bénéficié du régime « drogue » du SPG de l'UE, qui a garanti un accès au marché de l'UE en franchise de droits pour la grande majorité des produits vénézuéliens. Le Venezuela conservera son accès privilégié au marché de l'UE grâce à un nouveau système « SPG+ », instauré dans le but de remplacer l'ancienne version. L'éligibilité à ce système est accordée aux pays qui s'engagent à ratifier et à mettre efficacement en œuvre un certain nombre de droits fondamentaux internationaux dans le domaine du travail et des droits de l'homme (NU/OIT), ainsi que des conventions en matière d'environnement et de bonne gouvernance, dont les conventions pertinentes des Nations unies relatives à la drogue. Ce mécanisme, combiné à la clause de la nation la plus favorisée (NPF), permet à quelque 90% des produits d'exportation du Venezuela et de ses autres anciens homologues de la communauté andine d'entrer sur le territoire de l'UE en franchise de droits.

#### *4.3.3 Cohésion sociale*

La déclaration de Guadalajara de mai 2004 souligne expressément l'engagement à respecter «les principes relatifs au travail décent proclamés par l'Organisation internationale du travail, avec la conviction que le respect des droits des travailleurs et de leur dignité est essentiel pour réduire la pauvreté et atteindre un développement social et économique durable pour nos peuples». De même, elle considère la cohésion sociale comme «l'un des éléments fondamentaux de notre partenariat birégional et nous sommes engagés à coopérer en vue d'éradiquer la pauvreté, l'inégalité, et l'exclusion sociale». La Commission a également annoncé l'organisation de son programme EurosociAL visant à promouvoir l'échange d'expériences et de meilleures pratiques entre les deux régions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice, des questions budgétaires et de l'emploi. Le Sommet de Vienne en mai 2006 a confirmé l'importance de la cohésion sociale comme l'une des politiques clés de coopération entre l'Europe et l'Amérique latine.

#### *4.3.4 Relations dans le domaine de l'énergie*

Le rôle du Venezuela en tant que principal producteur d'énergie revêt une importance particulière. Le commissaire européen chargé de l'énergie et le ministre vénézuélien de l'énergie et de l'extraction minière ont, en juin 1998, procédé à un échange de lettres d'intention assorties d'orientations en matière de coopération. Ces documents prévoient des discussions et une coopération sur des thèmes spécifiques tels que le dialogue entre les producteurs et les consommateurs, le cadre réglementaire pour l'énergie et la technologie associée à l'énergie. Ils pourraient être complétés utilement par des dispositions prévoyant un dialogue plus intense sur la question des énergies renouvelables.

#### *4.3.5 Agriculture (politique agricole commune)*

La politique agricole commune n'a pas eu d'impact significatif sur le Venezuela puisque la quasi-totalité de ses produits ont pu entrer dans l'UE en franchise de droits. Le pays

continue toutefois d'appeler l'UE à poursuivre la réforme de sa politique et à prendre des mesures visant à éliminer ce qu'il considère comme des barrières douanières.

#### *4.3.6 Politique environnementale*

Parallèlement aux dimensions économiques et sociales, l'UE considère l'environnement comme un volet clé du développement durable qui doit permettre, en d'autres termes, de répondre aux besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. La limitation des changements climatiques, la réduction des risques pour la santé publique (notamment ceux qui sont posés par les produits chimiques), une gestion plus responsable des ressources naturelles et une limitation des effets indésirables de l'expansion des transports font partie des domaines spécifiques d'intervention de la Commission. La politique environnementale de l'UE applicable au Venezuela et à ses voisins s'articule, en particulier, d'une part, autour du sixième programme d'action communautaire pour l'environnement (6<sup>e</sup> PAE, 2002-2011) et, d'autre part, autour des efforts visant à encourager la mise en œuvre par le Venezuela des engagements internationaux qu'il a contractés au titre des accords environnementaux multilatéraux. Le programme d'action englobe des domaines tels que les changements climatiques, la dégradation des ressources naturelles et la perte de biodiversité ainsi que les discussions sur les questions associées aux forêts.

#### *4.3.7 Société de la connaissance*

Les politiques menées par l'UE dans les domaines de la recherche et du développement, de l'éducation et de la culture ainsi que de la société de l'information font également partie intégrante de la coopération engagée par la CE avec le Venezuela. Dans le domaine de la recherche et du développement, par exemple, le septième programme-cadre (2007-2013) prévoit un budget de quelque 358 millions d'euros consacré à la coopération internationale. Comme cela a été indiqué ci-dessus, les programmes culturels et éducatifs incluent des bourses d'études aux étudiants et l'établissement de réseaux entre établissements universitaires. Dans le domaine de la société de l'information, les principaux objectifs en matière de coopération avec les pays d'Amérique latine consistent, entre autres, à promouvoir une société de l'information basée sur l'intégration régionale et à réintégrer les pays d'Amérique latine dans la société de l'information mondiale, à promouvoir les intérêts des entreprises et des acteurs européens et à renforcer la coopération technologique dans le domaine de la société de l'information, notamment par le biais des programmes de RDT de l'UE.

#### *4.3.8 Prévention des conflits*

L'Union européenne dispose de tout un éventail d'instruments de prévention des conflits. Ceux-ci vont des nouveaux instruments de gestion des crises aux outils de développement en passant par les instruments politiques, diplomatiques et commerciaux. La stratégie de l'UE en matière de sécurité souligne la nécessité de mieux coordonner les efforts diplomatiques déployés dans le cadre de la PESC et les instruments de l'UE dans le domaine du développement, du commerce, de l'environnement, ainsi que de la justice et



des affaires intérieures. Les programmes d'assistance extérieure de la CE prévoient des instruments clés pour traiter les causes profondes des conflits telles que la pauvreté, l'inégalité sociale, les tensions ethniques et régionales, la faiblesse des structures sociopolitiques, le commerce illicite et la compétition pour les ressources naturelles.

#### *4.3.9 Politiques en matière de drogue*

Les efforts déployés par l'UE pour lutter contre la consommation, la production et le trafic de drogues illicites sont décrits dans la stratégie de l'Union européenne contre la drogue 2005-2012 (et dans le nouveau plan d'action 2005-2008) qui arrête un cadre en faveur d'une approche intégrée et équilibrée du problème des drogues illicites. Cette stratégie se concentre sur la réduction de l'offre et de la demande, mais couvre aussi la coopération internationale. La stratégie en matière de drogues fait référence, à cet égard, à des efforts redoublés de l'UE en vue de promouvoir une approche équilibrée à l'égard du problème de la drogue au sein des organisations internationales et de l'assistance aux pays tiers dans le but de réduire l'offre et la demande de drogue par la coopération au développement, notamment par le biais d'une action coordonnée contre le trafic de drogues. Le chapitre du plan d'action 2005-2008 qui est consacré à la coopération internationale prévoit d'accorder une attention particulière à la coopération avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

#### *4.3.10 Recherche et développement*

Dans le domaine de la politique de recherche et de développement, les programmes-cadres de recherche de l'UE encouragent la coopération internationale avec les pays d'Amérique latine et soulignent les possibilités qui existent de renforcer ce partenariat avec cette région. Certains pays tels que le Venezuela profiteront des nouveaux mécanismes qui sont actuellement mis en place dans le cadre du septième programme-cadre de recherche de l'UE (2007-2013), tels que l'échange de chercheurs et la coordination des programmes de coopération bilatérale entre des États membres de l'UE et des pays tiers. En outre, les programmes de développement des sciences et des technologies permettront d'élargir encore ces possibilités dans un contexte régional plus vaste.

## **5. LA STRATÉGIE DE RÉPONSE DE LA CE**

### **5.1 Objectifs généraux et principes en matière de coopération**

Comme le montre l'analyse ci-dessus, les efforts du pays pour parvenir à un développement durable continuent de se heurter à toute une série de défis non négligeables. Bien que les autorités vénézuéliennes aient consenti d'importants efforts, ces dernières années, pour lutter contre l'exclusion sociale, les niveaux de pauvreté restent élevés et la répartition des revenus demeure inégale. Les tensions politiques de ces dernières années ont exacerbé les problèmes rencontrés par les principales institutions de l'État et par une administration publique qui reste trop centralisée et souffre, par moment, d'un manque de confiance de la part de l'opinion publique. Le pays demeure également

fortement tributaire des recettes des exportations pétrolières et il ne semble guère y avoir de perspectives de diversification économique en dehors du secteur de l'énergie, ce qui limite les possibilités de croissance durable et équitable.

Étant donné qu'il tire des recettes appréciables de ces exportations d'énergie, le Venezuela n'est pas un bénéficiaire privilégié de l'aide internationale, que celle-ci provienne de l'UE ou d'autres donateurs. Compte tenu cependant des niveaux élevés de pauvreté enregistrés dans le pays et du rôle de plus en plus important que celui-ci joue en Amérique latine, une coopération présente des avantages indéniables pour l'ensemble des intéressés. La stratégie de coopération de la CE pour 2007-2013 ne vise, dès lors, ni à se substituer à l'action gouvernementale ni à la modifier, mais plutôt à apporter une valeur ajoutée en intervenant dans des domaines soigneusement ciblés, qui ont été retenus en consultation avec les autorités vénézuéliennes.

La stratégie générale de l'Union européenne vise à renforcer les relations politiques, économiques, sociales et culturelles entre l'UE et le Venezuela, à soutenir les efforts déployés par le gouvernement pour réduire la pauvreté et encourager une plus grande cohésion sociale, et à promouvoir la participation du Venezuela au processus d'intégration régionale. Ces objectifs seront réalisés au moyen d'une approche participative dans tous les secteurs d'intervention recensés, en associant les acteurs non étatiques au dialogue sur la définition des projets et des actions, leur mise en œuvre et le suivi des résultats. La stratégie de l'UE doit également être conforme aux objectifs généraux de coopération de la CE, qui consistent à réduire la pauvreté, à consolider la démocratie et à améliorer le développement économique. Les principes directeurs qui sous-tendent toutes les activités de coopération de la CE, tels que la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et le respect des droits de l'homme (notamment les droits des enfants et des populations indigènes) seront dûment pris en considération dans les politiques dont les grandes lignes sont présentées ci-dessous, tout comme la pleine intégration de la dimension culturelle et humaine de la coopération.

S'agissant en particulier des populations indigènes, la Commission aidera le gouvernement du Venezuela à s'acquitter de l'obligation qui lui incombe de veiller à ce que les populations indigènes soient consultées par l'intermédiaire des organes appropriés, chaque fois que des actions de développement ou des mesures législatives ou administratives susceptibles d'avoir des répercussions directes en ce qui les concerne, seront en jeu.

L'Union européenne dispose pour la mise en œuvre de cette stratégie d'une gamme d'instruments qui couvrent, entre autres, les secteurs de coopération proposés qui ont été détaillés dans le présent document. Les relations commerciales avec le Venezuela sont régies par le « SPG+ », nouveau système d'incitation conçu pour récompenser les pays vulnérables (notamment ceux de la région andine) qui ont un accès préférentiel au marché de l'UE. Par le biais de la participation à ce système, 90% environ des produits vénézuéliens peuvent entrer dans l'UE en franchise de droits de douane. À plus long terme, l'adhésion du Venezuela au Mercosur et un accord d'association avec ce bloc, qui inclurait une zone de libre-échange, devraient finalement remplacer le régime « SPG+ ».

Ce type d'accord pourrait aussi comprendre des dispositions visant à promouvoir la facilitation du commerce et la coopération douanière.

Comme cela a été indiqué ci-dessus, compte tenu des ressources importantes dont les autorités disposent déjà pour lutter contre la pauvreté et œuvrer dans le domaine de la politique sociale (notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi), la stratégie de la CE est conçue dans le but de compléter ces actions grâce à des échanges de meilleures pratiques et à des actions de formation, ainsi qu'à des efforts visant à renforcer le cadre juridique et administratif.

Dans le domaine de la politique environnementale, l'UE s'efforcera d'intégrer les aspects touchant à la qualité de l'environnement et à la préservation de la biodiversité dans les autres actions de coopération qu'elle mène dans le pays. Elle cherchera, en particulier, à aider les autorités à relever certains défis posés par exemple par les déchets urbains et industriels et la déforestation.

La CE s'emploiera également à renforcer le partenariat entre l'UE et l'Amérique latine dans le domaine de la société de la connaissance, notamment dans celui de la société de l'information, de la recherche et du développement, de la culture et de l'éducation.

Compte tenu des caractéristiques précitées qui sous-tendent la stratégie générale de l'UE et de la nécessité de maintenir une cohérence par rapport aux efforts déployés par le gouvernement vénézuélien et d'y apporter une valeur ajoutée, les secteurs spécifiques retenus dans le DSP 2006-2013 pour faire l'objet d'un soutien de la CE, sont les suivants: 1) **appui à la modernisation et à la décentralisation de l'État vénézuélien et de ses institutions** (notamment par une participation accrue de la société civile et des administrations locales au processus d'élaboration des politiques) et 2) **assistance visant à diversifier l'économie du pays et à garantir une croissance économique équitable et durable.**

Étant donné la nécessité de concentrer les efforts sur les besoins de développement du pays les plus immédiats (modernisation du gouvernement et renforcement de la cohésion sociale sur la base d'une croissance économique équitable), le secteur de l'environnement n'a pas été retenu comme domaine de concentration dans le DSP 2007-2013. Une protection accrue de l'environnement sera néanmoins pleinement prise en considération et intégrée systématiquement dans toutes les activités de coopération soulignées ici.

Selon la résolution du Parlement Européen sur le SIDA<sup>17</sup> qui appelle la Commission Européenne à considérer comme priorité la place de la santé reproductive et sexuelle et la lutte contre le SIDA dans ses Documents de Stratégie Pays, les politiques du Gouvernement dans ces domaines ont été analysées ainsi que l'importance relative du problème dans le pays. Le Gouvernement vénézuélien informe avoir investi plus de 28 millions de USD pour combattre le VIH-SIDA en 2005. On estime à plus de 100.000 le nombre de Vénézuéliens vivant avec le VIH-SIDA. Dans ces circonstances, la CE propose que le problème du VIH-SIDA soit placé comme une question transversale dans

---

<sup>17</sup> P6\_TA-PROV(2006)0526

le processus de programmation de la coopération. En conséquence, il sera entièrement pris en compte dans l'identification des activités de coopération pertinentes dans le cadre des secteurs de concentration.

Le recensement des secteurs dans le présent DSP a été effectué à la suite des consultations menées avec les autorités et les acteurs non étatiques du Venezuela entre octobre 2004 et décembre 2005, qui ont débouché sur la tenue d'une série d'ateliers régionaux à Valencia, à Maracaibo et à Puerto Ordaz en avril 2005, et sur l'organisation d'un atelier national à Caracas en juillet 2005. Parmi les participants à ces ateliers figuraient des représentants de la société civile, des universités et du secteur privé ainsi que des administrations locales et nationales.

Les secteurs décrits ci-dessous prennent également en compte les enseignements pratiques tirés lors de la mise en œuvre des projets de coopération existants, et en particulier la nécessité de garantir une administration publique plus performante et efficiente – notamment au niveau local - et l'intérêt constant des autorités d'assurer une plus grande diversification de l'économie nationale.

## **5.2 Secteurs de concentration et objectifs spécifiques pour la coopération dans le DSP**

### **5.2.1 Appui à la modernisation et à la décentralisation de l'État (et notamment participation plus active de la société civile et soutien à l'État de droit)**

#### *Justification de l'intervention*

Les difficultés politiques rencontrées par le Venezuela, ces dernières années, ont fait oublier, par moments, les autres défis à long terme, en particulier la nécessité d'aider le gouvernement dans les efforts qu'il a entrepris pour moderniser et réformer l'administration publique, décentraliser la prise de décisions et encourager une plus grande participation des administrations locales et de la société civile à la formulation des politiques. Si le gouvernement a consenti des efforts importants pour régler les problèmes sociaux du pays, il est possible assurément d'améliorer encore l'efficacité de plusieurs de ces actions, grâce notamment au renforcement des organismes locaux et régionaux chargés de les planifier ou de les exécuter.

Il existe également un besoin important de mieux armer la société civile pour lui permettre de contribuer et de participer plus pleinement à la conception et à la mise en œuvre des politiques liées aux questions socio-économiques, aux droits de l'homme et à la démocratie, ainsi qu'aux droits et à la responsabilité des citoyens. La CE dispose d'un savoir-faire particulier dans tous ces domaines. La participation des citoyens à la planification publique (notamment à l'élaboration de projets en faveur du développement local) supposera un changement de mentalité important.

Par ailleurs, le système judiciaire national, qui a été critiqué pour sa politisation et son inefficacité, pourrait également bénéficier d'une aide constructive. On observe par exemple des retards importants en ce qui concerne la poursuite et la condamnation

d'auteurs d'infraction, et les activités criminelles et les exécutions extrajudiciaires auxquels se livrent des éléments véreux des forces de police tant nationales que locales demeurent une source de préoccupation. Un climat de violence règne également dans de nombreuses prisons du pays, ce qui entrave les efforts de réhabilitation des délinquants.

Les activités touchant à la démocratie et aux droits de l'homme exécutées par des organisations de la société civile seront financées essentiellement par la ligne budgétaire consacrée à l'IEDDH. Les aspects liés aux services publics et aux efforts déployés par le gouvernement dans ce domaine pourront faire l'objet d'un soutien dans le cadre du programme indicatif national. Toutes les interventions menées dans le domaine de la cohésion sociale devraient prendre en compte les principes prévus par le programme gouvernemental, en particulier la nécessité d'une approche globale.

L'objectif général de ce domaine prioritaire de coopération consiste, dès lors, à aider l'administration vénézuélienne à offrir des services publics de meilleure qualité, plus performants et plus responsables, en particulier dans les domaines de la politique sociale, de l'État de droit, de la sécurité juridique et de celle des personnes.

#### *Formulation de programmes dans ce secteur (indicatif)*

Les ressources seront essentiellement affectées au soutien du processus de décentralisation, à l'amélioration des services publics, ainsi qu'à la réforme des systèmes judiciaire et juridique. Cela pourra englober des actions spécifiques destinées à consolider le cadre juridique et administratif applicable à la décentralisation, et la mise en place d'une série de systèmes pilotes permettant de renforcer les capacités et d'améliorer les services municipaux (notamment, par exemple, un accès à des systèmes d'approvisionnement en eau, à l'éducation et aux soins de santé, ainsi qu'à la gestion de l'environnement). L'appui général au secteur public pourra inclure une réforme administrative générale, un soutien à l'administration fiscale, l'échange d'informations et de savoir-faire dans le domaine de la gestion des dépenses publiques et la formation à la production des statistiques économiques et sociales clé. Un accent particulier pourrait également être mis sur les efforts visant à associer la société civile, notamment les groupes minoritaires, les femmes et les jeunes, au processus décisionnel.

Les actions que l'on pourra mener dans le domaine de l'ordre public pourront comprendre, par exemple, une formation et un soutien s'adressant aux organes du système judiciaire comme aux instances chargées de l'application de la législation, notamment la police et les services douaniers, ainsi que les services carcéraux.

#### 5.2.2 Croissance économique équitable et durable et diversification

##### *Justification de l'intervention*

La croissance économique et la création d'emplois sont des facteurs essentiels pour lutter efficacement contre la pauvreté et développer à long terme le pays. Si l'économie nationale enregistre actuellement de bons résultats, elle reste largement tributaire des

exportations de matières premières, notamment de pétrole, de gaz et d'aluminium, le secteur pétrolier représentant 30% du PIB et 80% des exportations totales.

Ce domaine d'intervention comprend deux grands objectifs; le premier consiste à appuyer les efforts visant à diversifier l'économie nationale, en particulier par une augmentation de la compétitivité des entreprises vénézuéliennes (la CE dispose d'une expérience importante dans les domaines de l'amélioration des services aux entreprises, du renforcement de l'accès au financement et de la promotion de l'innovation et du commerce avec l'UE). Le deuxième objectif est de soutenir l'intégration du pays dans les marchés régionaux et internationaux, notamment celui de l'UE.

#### *Formulation de programmes dans ce secteur (indicatif)*

La compétitivité d'un pays est liée à un grand nombre de facteurs et rares sont les nations qui sont parvenues à maintenir un taux élevé de croissance à long terme en dépendant d'un nombre limité de produits d'exportation. Il est dès lors probable que, pour le Venezuela, la diversification de son économie au moyen d'un accroissement de la compétitivité et de la productivité des petites et moyennes entreprises constituera une priorité. Une première mesure utile pourrait consister en une évaluation des besoins liés au commerce, afin d'apprécier les actions susceptibles d'être menées dans ce domaine. À ce stade, il est envisagé, parmi les actions possibles, d'inclure la fourniture d'une formation et d'une autre assistance aux PME, en vue de les aider à obtenir l'accès à de nouveaux marchés (y compris celui de l'UE) et de leur offrir des opportunités de vente plus importantes. Le capital humain représente également un élément clé pour stimuler la croissance et la compétitivité, et les actions de formation et de développement des compétences pourront également s'adresser, dans ce contexte, aux travailleurs. L'impact environnemental de la diversification des activités économiques doit également être pris en compte.

Afin de soutenir l'intégration du pays dans les marchés régionaux et internationaux, une assistance supplémentaire pourrait aussi être affectée au cadre juridique applicable aux investissements étrangers et, plus généralement, aux capacités institutionnelles, judiciaires et réglementaires dans des domaines liés au commerce. D'autres actions de coopération pourraient viser à aider le pays à participer plus efficacement aux négociations multilatérales, en particulier dans le cadre de son intégration dans le Mercosur.

### **5.3 Cohérence avec d'autres lignes budgétaires**

Notre interaction et notre coopération avec le Venezuela seront également régies par diverses **lignes budgétaires thématiques et initiatives** visant à augmenter et compléter les secteurs de concentration recensés ci-dessus. Des interventions de la Banque européenne d'investissement pourront également être envisagées dans les secteurs susmentionnés.

Le DSR 2007-2013 pour le Mercosur sera axé sur l'approfondissement du marché commun du Mercosur et le renforcement des institutions, ainsi que sur des actions de

sensibilisation de l'opinion publique de l'UE et du Mercosur aux avantages de l'intégration régionale. Les domaines définis sont en parfaite cohérence avec les secteurs de concentration présentés dans le présent DSP.

Enfin, étant donné la grande vulnérabilité du pays face à toute une série de catastrophes naturelles, la réduction des risques de catastrophes sera considéré comme faisant partie intégrante de la conception et de l'exécution des projets et des programmes menés dans les zones à risque. Il sera important de rechercher des synergies et d'encourager la coordination avec la DG ECHO et le plan d'action DIPECHO pour la région andine (auquel le Venezuela devrait continuer de participer).

## 6. PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

### 6.1 Enveloppe budgétaire

Dans le cadre de l'instrument financier de coopération au développement, une enveloppe financière indicative de 40 millions d'euros a été retenue pour le Venezuela concernant la période 2007-2013. Les objectifs identifiés dans la stratégie de coopération avec le Venezuela sont les suivants :

- I Appui à la modernisation et à la décentralisation de l'État
- II Croissance économique équitable et durable et diversification

PIN	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Secteur I	20%		20%		10%		
Secteur II		20%		15%		15%	

### 6.2 Priorités en matière de coopération

#### 6.2.1 Appui à la modernisation et à la décentralisation de l'État (code CAD – 150)

Objectif général : garantir une plus grande cohésion sociale et soutenir les efforts déployés par le gouvernement pour consolider la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme au Venezuela.

Bénéficiaires cibles : autorités municipales nationales et locales et société civile, dont populations et communautés indigènes.

Objectif spécifique 1 : soutenir le gouvernement dans ses efforts de modernisation et d'amélioration de la qualité et de la fourniture des services publics essentiels, et appuyer le processus de décentralisation et d'acquisition d'une plus grande

autonomie locale. En outre, améliorer la sécurité des citoyens et leur accès à la justice, en les encourageant à s'impliquer plus activement dans le processus décisionnel, en particulier au niveau local.

Résultats indicatifs escomptés : les résultats escomptés pour cet objectif seront la fourniture de services sociaux de meilleure qualité, une administration publique plus efficace et un rôle accru de la société civile dans l'élaboration des politiques. D'autres résultats pourront englober une plus grande sécurité des citoyens et un renforcement des forces de police.

Indicateurs indicatifs: fourniture de services sociaux de meilleure qualité, administration publique plus efficace, nombre de politiques exécutées de façon plus efficace au niveau national et local, résultats de ces actions, et nombre de groupes de la société civile/de citoyens locaux directement associés à ces actions. Renforcement de l'autonomie des niveaux infranationaux du gouvernement.

#### 6.2.2 *Croissance économique équitable et durable et diversification (codes CAD 250 et 331)*

Objectif général : contribuer aux efforts visant à garantir, d'une part, une croissance économique équitable et durable et, d'autre part, une réduction significative de la pauvreté et du chômage.

Bénéficiaires cibles : administration publique et secteur privé (PME et microentreprises)

Objectif spécifique 1: promouvoir les conditions d'une augmentation durable de la compétitivité des entreprises privées au Venezuela, en particulier des petites et des micro-entreprises, et encourager une plus grande diversification des exportations du pays. Les actions dans le domaine des PME viseront à encourager la création d'emplois et la réduction de la pauvreté au moyen d'une croissance équitable et durable.

Afin de mieux cibler les domaines d'intervention éventuels, une évaluation des besoins dans le domaine commercial pourra être effectuée, sous réserve de l'aval des autorités, de façon à déterminer des domaines d'intervention spécifiques. Le cas échéant, des études d'impact environnemental pourront également être menées au niveau des différents projets.

Résultats indicatifs escomptés: au niveau macroéconomique, ces résultats pourront porter notamment sur l'amélioration de l'environnement des entreprises par le renforcement du cadre juridique en matière d'investissements locaux et étrangers, et sur une assistance aux autorités et aux autres acteurs concernés



pour les aider à recenser et examiner les stratégies de développement susceptibles de déboucher sur une croissance équitable et durable et sur la diversification. L'impact environnemental de la diversification de l'activité économique pourrait également être étudié (ex.: par le biais d'évaluations de l'impact sur l'environnement). Aux niveaux méso et microéconomiques, d'autres résultats pourront comprendre le renforcement des institutions et des réseaux de soutien aux PME, l'amélioration de la commercialisation et de la gestion et l'examen de la nécessité de mettre à la disposition des PME et des microentreprises des ressources financières et une autre forme d'assistance (dont une formation destinée aux travailleurs et des éléments de gestion environnementale).

Indicateurs indicatifs : renforcement du secteur des PME et diversification de l'économie du pays, réduction de la dépendance des exportations énergétiques. Les indicateurs pourront inclure le nombre de PME en phase de démarrage et le volume de leurs exportations, notamment vers l'Europe.

Objectif spécifique 2: soutenir une plus grande intégration dans les marchés régionaux et internationaux et, en particulier, renforcer et faciliter le commerce entre l'UE et le Venezuela.

Résultats indicatifs escomptés: ils pourront inclure le renforcement des capacités institutionnelles, judiciaires et réglementaires dans les domaines liés au commerce, la fourniture d'une assistance technique dans le domaine de la facilitation du commerce, de la politique de concurrence et des investissements étrangers directs, l'octroi d'un soutien en vue de la participation aux négociations multilatérales, en particulier dans le cadre de l'intégration du pays dans le Mercosur, et l'application effective de la législation régionale actuelle et future.

Indicateurs indicatifs: ces indicateurs pourront englober une intégration plus poussée du Venezuela dans le Mercosur et des données sur le commerce vénézuélien, essentiellement en ce qui concerne le commerce entre l'UE et le Venezuela.

# ANNEXES

## Table of annexes

Annex 1	-	Map of Venezuela
Annex 2	-	Venezuela at a glance
Annex 3	-	Venezuela Data Profile (including social and economic indicators)
Annex 4	-	Country Environmental Profile
Annex 5	-	Principal sources of co-operation from EU Member States
Annex 6	-	Donors Matrix

Annex 1  
Map of Venezuela



## ANNEX 2

### VENEZUELA AT A GLANCE

<b>Flag:</b>	
<b>Country profile:</b>	Bolivarian Republic of Venezuela
<b>Area:</b>	912,050 sq km
<b>Population:</b>	25,375,281 (growth rate: 1.4%); birth rate: 18.9/1000; infant mortality rate: 22.2/1000; life expectancy: 74.3; density per sq mile: 72
<b>Languages:</b>	Spanish (official), numerous indigenous dialects
<b>Administrative Capital:</b>	Caracas, <b>Largest cities:</b> Maracaibo, Valencia, Barquisimeto
<b>Ethnicity/race:</b>	Spanish, Italian, Portuguese, Arab, German, African, indigenous people
<b>Religion:</b>	Roman Catholic 96%, Protestant 2%, other 2%
<b>Head of state:</b>	President: Hugo Chavez (1999); note - the president is both the chief of state and head of government
<b>Legislative branch:</b>	unicameral National Assembly or Asamblea Nacional (165 seats; members elected by popular vote to serve five-year terms; three seats reserved for the indigenous peoples of Venezuela)
<b>Literacy rate:</b>	93%
<b>Natural resources:</b>	Petroleum, natural gas, iron ore, gold, bauxite, other minerals, hydropower, diamonds.
<b>Unemployment:</b>	15%.
<b>Major trading partners:</b>	U.S., EU, Colombia, Canada, Mexico, China, Brazil, Dominican Republic,

Sources: World Bank: Global Data Information System, UN Statistics Division – Common Database, Andean Community website  
(all data 2004 unless specified)

## ANNEX 3

### VENEZUELA DATA PROFILE

#### 1. Selected social indicators

##### 1.1 Indicators related to the Millennium Development Goals

	1990	1994	1997	2000	2003
<b>Goal 1: Eradicate extreme poverty and hunger</b>					
<u>Percentage share of income or consumption held by poorest 20%</u>	..	..	3.0	..	..
<u>Population below \$1 a day (%)</u>	3.0	9.4	9.6	9.9	..
<u>Population below minimum level of dietary energy consumption (%)</u>	..	..	16.0	..	17.0
<u>Poverty gap ratio at \$1 a day (incidence x depth of poverty)</u>	0.9	2.9	2.9	3.5	..
<u>Poverty headcount, national (% of population)</u>	31.3	..	..	..	..
<u>Prevalence of underweight in children (under five years of age)</u>	7.7	4.5	5.1	4.4	..
<b>Goal 2: Achieve universal primary education</b>					
<u>Net primary enrollment ratio (% of relevant age group)</u>	88.1	..	85.9	92.4	90.8
<u>Primary completion rate, total (% of relevant age group)</u>	81.0	82.0	83.0	92.0	90.0
<u>Proportion of pupils starting grade 1 who reach grade 5</u>	86.0	..	90.8	89.5	..
<u>Youth literacy rate (% ages 15-24)</u>	..	..	..	97.2	..
<b>Goal 3: Promote gender equality and empower women</b>					
<u>Proportion of seats held by women in national parliament (%)</u>	10.0	..	6.0	12.0	10.0
<u>Ratio of girls to boys in primary and secondary education (%)</u>	105.0 103.6	..	..	105.1	103.8
<u>Ratio of young literate females to males (% ages 15-24)</u>	..	..	..	101.8	..
<u>Share of women employed in the nonagricultural sector (%)</u>	35.2	35.7	37.8	39.8	41.5
<b>Goal 4: Reduce child mortality</b>					
<u>Immunization, measles (% of children ages 12-23 months)</u>	61.0	94.0	68.0	84.0	82.0
<u>Infant mortality rate (per 1,000 live births)</u>	23.0	22.0	..	20.0	18.0
<u>Under 5 mortality rate (per 1,000)</u>	27.0	26.0	..	23.0	21.0
<b>Goal 5: Improve maternal health</b>					
<u>Births attended by skilled health staff (% of total)</u>	..	..	95.3	94.0	..
<u>Maternal mortality ratio (modeled estimate, per 100,000 live births)</u>	..	..	..	96.0	..
<b>Goal 6: Combat HIV/AIDS, malaria, and other diseases</b>					
<u>Contraceptive prevalence rate (% of women ages 15-49)</u>	..	..	<b>77.0</b>	..	..
<u>Incidence of tuberculosis (per 100,000 people)</u>	43.2	42.7	42.4	42.0	41.7
<u>Number of children orphaned by HIV/AIDS</u>	..	..	..	..	..

<u>Prevalence of HIV, total (% of population aged 15-49)</u>	..	..	..	0.6	0.7
<u>Tuberculosis cases detected under DOTS (%)</u>	..	73.3	74.7	77.2	79.8
<b>Goal 7: Ensure environmental sustainability</b>					
<u>Access to an improved water source (% of population)</u>	..	..	..	..	83.0
<u>Access to improved sanitation (% of population)</u>	..	..	..	..	68.0
<u>Access to secure tenure (% of population)</u>	..	..	..	..	..
<u>CO2 emissions (metric tons per capita)</u>	5.8	7.0	6.7	6.5	..
<u>Forest area (% of total land area)</u>	58.6	..	..	56.1	..
<u>GDP per unit of energy use (2000 PPP \$ per kg oil equivalent)</u>	2.6	2.4	2.8	2.4	2.5
<u>Nationally protected areas (% of total land area)</u>	..	..	..	..	63.8
<b>Goal 8: Develop a global partnership for development</b>					
<u>Aid per capita (current US\$)</u>	3.9	1.3	0.4	3.2	3.2
<u>Debt service (% of exports)</u>	..	..	..	..	..
<u>Fixed line and mobile phone subscribers (per 1,000 people)</u>	76.7	124.1	168.7	330.3	383.6
<u>Internet users (per 1,000 people)</u>	..	0.6	3.9	33.9	60.3
<u>Personal computers (per 1,000 people)</u>	10.3	23.4	34.8	45.5	60.9
<u>Unemployment, youth female (% of female labor force ages 15-24)</u>	17.9	17.0	26.6	28.3	..
<u>Unemployment, youth male (% of male labor force ages 15-24)</u>	20.0	15.1	16.4	22.3	..
<u>Unemployment, youth total (% of total labor force ages 15-24)</u>	19.4	15.6	19.8	24.3	..

Source: World Development Indicators database, April 2005 (Figures in italics refer to periods other than those specified)

## 1.2 Others

	1985	1990	1995	2000	2003
<b>Human Development Index trends*</b>	0,740	0,759	0,767	0,772	0,772 Venezuela ranked <b>75</b> in the total of 177 countries included in the HDR
<b>Gender-related Development Index **</b>	-	-	-	-	0,765 Venezuela ranked <b>58</b> in the total of 177 countries included in the HDR

Source: UN Human Development Report 2005

\*The HDI – human development index – is a summary composite index that measures a country's average achievements in three basic aspects of human development: longevity, knowledge, and a decent standard of living. Longevity is measured by life expectancy at birth; knowledge is measured by a combination of the adult literacy rate and the combined primary, secondary, and tertiary gross enrolment ratio; and standard of living by GDP per capita (PPP US\$).

\*\* The GDI – gender-related development index – is a composite indicator that measures the average achievement of a population in the same dimensions as the HDI while adjusting for gender inequalities in the level of achievement in the three basic aspects of human development. It uses the same variables as the HDI, disaggregated by gender.

## **2. Selected economic, finance and trade indicators**

### **2.1 Economic and finance indicators**

	<b>2000</b>	<b>2003</b>
GNI, Atlas method (current US\$)	99.7 billion	89.0 billion
GNI per capita, Atlas method (current US\$)	4,100.0	3,470.0
GDP (current \$)	117.1 billion	83.4 billion
GDP growth (annual %)	3.7	-7.7
GDP implicit price deflator (annual % growth)	29.5	34.9
Inflation rate (%)*		31,7
Value added in agriculture (% of GDP)	4.2	4.5
Value added in industry (% of GDP)	40.5	41.1
Value added in services (% of GDP)	55.4	54.4
Foreign direct investment, net inflows in reporting country (current US\$)		
Present value of debt (current US\$)	38.7 billion	41.5 billion
Total debt service (% of exports of goods and services)		16.1
Short-term debt outstanding (current US\$)	4.1 billion	4.3 billion

Source: World Bank: World Development Indicators database, August 2005

\*Source: IMF, delivered by DG Trade website

### **2.2 Trade indicators**

	<b>2000</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
Exports of goods and services (% of GDP)	28.4	30.6	35.7
Total exports (US\$ millions)		19,708	21,912
Oil		....	....
Steel		....	....
Manufactures		....	....
Imports of goods and services (% of GDP)	16.3	15.0	18.5
Total imports (US\$ millions)		7,578	12,573
Food		....	....
Fuel and energy		....	....
Capital goods		....	....
Trade in goods as a share of GDP (%)	39.6	38.6	..
High-technology exports (% of manufactured exports)	2.8	4.1	..
Rank of Venezuela as an EU's trade partner *			
Total			49
Imports from Venezuela			52
Exports to Venezuela			49

Source: World Bank: World Development Indicators database, August 2005;

\* Source: EUROSTAT 2005



## 2.3 EU- Venezuela Trade indicators

### 2.3.1 European Union, trade with Venezuela (in Mio euro)

Year	Imports	Yearly % change	Share of total EU imports	Exports	Yearly % change	Share of total EU exports	Balance	Imports + Exports
2000	2 746		0.28	3 317		0.39	571	6 063
2001	2 941	7.1	0.30	3 756	13.2	0.42	815	6 696
2002	2 722	-7.4	0.29	3 123	-16.9	0.35	401	5 845
2003	1 898	-30.3	0.20	1 718	-45.0	0.20	-179	3 616
2004	2 097	10.5	0.20	2 298	33.7	0.24	201	4 395
3m 2004	503		0.21	471		0.21	-32	974
3m 2005	638	26.7	0.25	590	25.3	0.25	-48	1 228
Average annual growth		-6.5			-8.8			-7.7

Source: EUROSTAT 2005

### 2.3.2 Venezuela, trade with European Union (in Mio euro)

Year	Imports	Yearly % change	EU Share of total imports	Exports	Yearly % change	EU Share of total exports	Balance	Imports + Exports
2000	3 209		14.85	1 795		4.96	-1 413	5 004
2001	3 503	9.2	15.43	1 831	2.0	6.09	-1 672	5 334
2002	2 760	-21.2	19.69	2 038	11.3	7.23	-722	4 798
2003	1 906	-31.0	20.26	1 738	-14.7	6.31	-168	3 643
2004	2 419	26.9	19.75	1 911	10.0	5.93	-507	4 330
Average annual growth		-6.8			1.6			-3.6

Source: IMF



### 2.3.3 Venezuela's Trade balance with main partners (2004)

The major import partners			The major export partners			The major trade partners		
Partners	Mio euro	%	Partners	Mio euro	%	Partners	Mio euro	%
World	12 247	100.0	World	32 243	100.0	World	44 490	100.0
1 USA	4 076	33.3	1 USA	18 928	58.7	1 USA	23 004	51.7
2 EU	2 419	19.7	2 EU	1 911	5.9	2 EU	4 330	9.7
3 Colombia	705	5.8	3 Canada	815	2.5	3 Colombia	1 270	2.9
4 Brazil	615	5.0	4 Dominican Republi	785	2.4	4 Canada	1 160	2.6
5 Japan	437	3.6	5 Colombia	565	1.8	5 Mexico	911	2.0
6 China	433	3.5	6 Mexico	484	1.5	6 China	865	1.9
7 Mexico	428	3.5	7 China	431	1.3	7 Brazil	851	1.9
8 Canada	345	2.8	8 Trinidad Tobago	374	1.2	8 Dominican Republ	790	1.8
9 Panama	271	2.2	9 Ecuador	354	1.1	9 Japan	609	1.4
10 Chile	241	2.0	10 Cuba	316	1.0	10 Trinidad Tobago	538	1.2
11 Trinidad Tobago	164	1.3	11 Brazil	236	0.7	11 Panama	440	1.0
12 Peru	152	1.2	12 Bahamas	226	0.7	12 Ecuador	421	0.9
13 Argentina	142	1.2	13 Guatemala	195	0.6	13 Chile	371	0.8
14 Korea	109	0.9	14 Costa Rica	191	0.6	14 Peru	326	0.7
15 Bolivia	104	0.9	15 Peru	174	0.5	15 Cuba	322	0.7
16 New Zealand	92	0.8	16 Japan	173	0.5	16 Bahamas	226	0.5
17 Switzerland	70	0.6	17 Panama	169	0.5	17 Guatemala	214	0.5
18 Hong Kong	68	0.6	18 Nicaragua	142	0.4	18 Costa Rica	207	0.5
19 Ecuador	67	0.5	19 Chile	130	0.4	19 Argentina	149	0.3
20 Israel	42	0.3	20 El Salvador	108	0.3	20 Korea	148	0.3

Source: IMF

### 2.3.4 European Union, Imports from Venezuela by product grouping (Mio euro)

SITC Rev.3 Product Groups	2000	%	2002	%	2004	%	Share of total EU imports
<b>TOTAL</b>	<b>2 746</b>	<b>100.0</b>	<b>2 722</b>	<b>100.0</b>	<b>2 097</b>	<b>100.0</b>	<b>0.20</b>
<b>Primary Products</b>	<b>2 294</b>	<b>83.5</b>	<b>2 281</b>	<b>83.8</b>	<b>1 585</b>	<b>75.6</b>	<b>0.51</b>
<i>of which:</i>							
Agricultural prod.	155	5.6	170	6.3	183	8.7	0.23
Energy	1 664	60.6	1 679	61.7	1 124	53.6	0.62
<b>Manuf. Products</b>	<b>444</b>	<b>16.2</b>	<b>436</b>	<b>16.0</b>	<b>483</b>	<b>23.0</b>	<b>0.07</b>
<i>of which:</i>							
Machinery	45	1.6	40	1.5	29	1.4	0.01
Transport equipm	53	1.9	4	0.2	38	1.8	0.04
<i>of which:</i>							
Automotive prod.	2	0.1	1	0.0	2	0.1	0.00
Chemicals	166	6.1	109	4.0	72	3.4	0.08
Textiles and cloth.		0.0	1	0.0	2	0.1	0.00

Source: EUROSTAT 2005

**2.3.5 European Union, Exports to Venezuela by product grouping  
(Mio euro)**

SITC Rev.3 Product Groups	2000	%	2002	%	2004	%	Share of total EU exports
<b>TOTAL</b>	<b>3 317</b>	<b>100.0</b>	<b>3 123</b>	<b>100.0</b>	<b>2 298</b>	<b>100.0</b>	<b>0.24</b>
<b>Primary Products</b>	<b>494</b>	<b>14.9</b>	<b>452</b>	<b>14.5</b>	<b>388</b>	<b>16.9</b>	<b>0.36</b>
<i>of which:</i>							
Agricultural prod.	415	12.5	356	11.4	305	13.3	0.52
Energy	43	1.3	61	2.0	47	2.0	0.17
<b>Manuf. Products</b>	<b>2 709</b>	<b>81.7</b>	<b>2 594</b>	<b>83.1</b>	<b>1 788</b>	<b>77.8</b>	<b>0.22</b>
<i>of which:</i>							
Machinery	1 219	36.7	966	30.9	659	28.7	0.24
Transport equipm	257	7.7	363	11.6	158	6.9	0.10
<i>of which:</i>							
Automotive prod.	107	3.2	235	7.5	72	3.1	0.07
Chemicals	459	13.8	515	16.5	507	22.0	0.33
Textiles and cloth.	93	2.8	75	2.4	52	2.3	0.15

Source: EUROSTAT 2005

## ANNEX 4

### (a) ENVIRONMENTAL PROFILE VENEZUELA (b) SUMMARISED VERSION OF VENEZUELA CONTENT, REGIONAL ENVIRONMENT PROFILE, ORGUT CONSULTANTS, FEBRUARY 2005<sup>18</sup>

## 1 STATE OF THE ENVIRONMENT

Venezuela probably has the most advanced environmental legislation in the Andean Community. However, the impact this has on the physical environment is not as one might expect and a number of problems remain to be solved in order to achieve sustainability. Nevertheless, the Government has genuine plans relating to the sustainable management of natural resources, sanitation, social and economic development, as well as the cleaning up of damaged environments. Those plans, the legal bodies and the institutional setup are a solid base for the implementation of a sustainable development process that will provide for social and economic growth and productive conservation of the natural resources.

### 2.1 MANAGEMENT OF NATURAL RESOURCES

#### *2.1.1 Forestry*

Venezuela has vast natural forest resources and a considerable potential for industrial forestry production. An important factor in the conservation of the natural forests is the considerable number of protected areas (246), covering a total area of 50, 634,561 ha. In some of these areas, the government can issue concessions for forest exploitation. However, during the period 1980 – 1992, most of the deforestation occurred outside these areas. The main immediate reasons for deforestation are unsustainable forestry exploitation, an increase in agricultural activity, shifting cultivation, illegal logging, illegal mining and the exploitation of oil and natural gas.

#### *2.1.2 Biodiversity*

Venezuela is one of the ten most bio-diverse countries in the world. Moreover, Venezuela presents 27 climatic zones, 650 types of natural vegetation, 15,000 species of superior plants and 38 geological units. In total, Venezuela has 137, 141 species counting both fauna and flora. In order to support the sustainable use of the natural resources in the country, the Ministry of Environment and Natural Resources has produced a “**National Strategy and Action Plan for Management and Conservation of the Biodiversity**”. This strategy is complemented with strategies targeting water, desertification and other environmental/natural resources sectors. Deforestation, mining, air and water pollution, illegal trade of fauna and flora, construction of various infrastructures, tourism and leisure activities, subsistence activities of indigenous communities, natural catastrophes and climatic change all contribute to biodiversity losses.

#### *2.1.3 Water resources*

Venezuela has important fresh water resources located in five main watersheds: Orinoco River, Maracaibo Lake, Caribbean Sea, Valencia Lake and Cuyuní River. The Orinoco is the second largest river basin in South America with a total area of about 990,000 Km<sup>2</sup> and with 2,240 km permitting navigation. The country has developed a solid infrastructure in order to utilize the water resources for hydropower production. The construction of a new big dam in the basin of the Caroní River is presently being discussed with the Inter American Development Bank. The main

---

<sup>18</sup> A full version of the Regional Environment Profile is available at [http://ec.europa.eu/comm/external\\_relations/andean/doc/env\\_rep\\_0205.pdf](http://ec.europa.eu/comm/external_relations/andean/doc/env_rep_0205.pdf)

threat for the water resources are deforestation in the upper part of the catchments; mining; petroleum exploitation; urban, industrial, household and solid wastes. Most of these residues are discarded directly into open water bodies, and thereby contributing to coastal pollution.

#### ***2.1.4 Soils***

The main causes of soil losses are deforestation, over grassing, water erosion, and chemical deterioration. The agricultural total area (arable land) has decreased from 2,840,000 ha in 1980 to 2,640,000 in 1999. In percentage of the total area, the figures are 3.1 % in 1980 and 2.9% in 1999. Erosion and desertification; change of use; migration and lack of incentives are the main causes for the agricultural land reduction. Human activity accounts for much of the problems relating to agricultural soils. Deforestation and depletion of vegetative cover, unsustainable soil management and cropping practices produce erosion, salination and toxicity, which in turn reduce soil fertility and make plant growing impossible. The use of agricultural soils to support infrastructures and the lack of incentives for agricultural production has resulted in migration and in the concentration of land ownership, reducing opportunities for small and medium farming.

#### ***2.1.5 Coastal areas***

Venezuela has 3,806 km of continental coast mainly characterized by high temperatures (higher than 28 °C). On the Atlantic seaboard, the Orinoco River Delta with flooded areas and muddy beaches dominates. The Caribbean coast presents two main features; the high coast with abrupt differences between land and sea and the low coast with muddy and sandy beaches. Marine life is richer in the Caribbean sea area where there is a high potential for ecotourism. The life and sustainability of the coastal and sea areas are threatened by the discharge of polluted water from inland and direct discharge of municipal, household, industrial and solid wastes from coastal cities and industries. Furthermore, the oil industry has contributed to an enormous pollution both in the water and land environments.

#### ***2.1.6 Mining***

Gold, diamonds, coal, silicon, kaolin and lime, are the most important minerals exploited in the country. The main environmental problems in the mining sector are the use of toxic materials in the extraction processes and their release into open waters. The accumulation of toxic residues is an additional problem.

#### ***2.1.7 Petroleum***

Oil is the most important resource of Venezuela. However, its exploitation has a direct effect on the environment. The exploration and perforation stages are associated with deforestation and production of toxic mud, which are discharged into pits subjected to infiltration. Likewise, the exploitation and separation stages are associated with high quantities of toxic water, which are deposited with little environmental consideration. Deforestation, water pollution, soil pollution, erosion and the loss of biodiversity are the main environmental problems associated with oil exploitation.

## **2.2 URBAN AND INDUSTRIAL ENVIRONMENT**

### ***2.2.1 Urban Water***

Venezuela is the second most urbanized country in Latin America and the twelfth in the world. More than 80% of the population lives and works in towns or cities. Poverty and socioeconomic dynamics have a negative impact on the environment. Water pollution is a serious problem in all

towns and downstream up to the coastal areas. The country does not have a sufficient network of water treatment plants for municipal sewers and most of the industries do not possess water treatment plants. Thus, most of the wastewater goes directly to rivers, lakes and coast areas, thereby polluting them.

### ***2.2.2 Air quality***

The population concentration in large towns and cities results in a high number of vehicles circulating and polluting the air. Industries are also located in towns and cities and further contribute to air pollution. These two factors have a considerable impact on the greenhouse effect. Venezuela produced net emissions of CO<sub>2</sub> equivalent to 144,501,000 ton during 1996 and for the year 1990, the net production of methane was 3,170,000 ton. These figures are higher than the other countries of the Andean Community added together.

### ***2.3.3 Refuse collection and disposal***

The management of solid and hazardous wastes is one of the main environmental problems. The country generates about 18,000 ton of diverse solid wastes per day (4 to 6 million tons per year). The deficiency in the management of solid and hazardous wastes is a threat to the physical environment as it pollutes soils and water, but even more important is its influence in public health. In recent years the number of recycling centres has increased, recycling paper, glass and aluminium containers. This has generated an economic activity that can be increased in both quantity and quality incorporating other products such as hard plastics, other metals, organic residues and wood.

## **3. ENVIRONMENTAL POLICY AND INSTITUTIONAL FRAMEWORK**

### **3.1 Legislation**

Venezuela is in some way a pioneer in Latin America when it comes to environmental legislation. As early as 1976, the government and the parliament approved the environmental law (Ley Orgánica del Ambiente) and in the following year the Ministry of Environment and Natural Resources (Ministerio Del Ambiente y los Recursos Naturales Renovables) was created. Currently, the ministry is known as the Ministry of Environment and Natural Resources (Ministerio Del Medioambiente y los Recursos Naturales MARN).

The Constitution approved in 1999 introduced environmental rights and emphasises the importance of the environment as a transversal issue throughout the Constitution. The legal framework is presently under review in order to adapt it to the Constitution. New laws, regulations and environmental strategies are being issued, such as those on: "Fisheries and aquaculture", "Administration of Drinking Water Services" and "Solid Wastes".

### **3.2 International agreements**

During the 1990s, Venezuela adopted the following international conventions on the environment: "The Rio Declaration" "Agenda 21" "The Framework of the UN on the Climatic Changes" "Biological Diversity Convention" All these are now form part of the national environmental legislation. Moreover, the country has recently signed the Kyoto Protocol.

## **ANNEX 5**

(c)

(d) Principal sources of co-operation from EU Member States

(e)

### **FRANCE:**

Scientific and university co-operation (420.000 €) through research and university exchange programmes; Technical co-operation (70.000 €) on sustainable development issues, the rule of law and decentralized co-operation with civil society, rural populations and governmental agencies; Environmental co-operation (500.000 €) focused on forestry management in the Canaima National Park; Cultural and audiovisual co-operation (150.000 €); Education and linguistic co-operation (110.000 €) and Regional co-operation (150.000 €) aimed at the Andean Community integration process.

### **GERMANY:**

Microprojects (40.000-50.000 €) aimed at improving the standard of living of the poorest and marginalised sections of the population; Fight against Drugs (150.000 €); Activities to strengthen democratic governance and to advance citizens' information regarding democratic principles and human rights; Regional co-operation, including environmental protection, Academia scholarships (440.000 €) to improve human capital through the Humboldt Foundation and projects aimed at export promotion.

### **ITALY:**

Assistance to education (equipment and materials for Universidad Simón Bolívar in Vargas) and SME / agricultural sector.

### **SPAIN:**

In 2004, co-operation included a focus on basic needs (100.000 €); clean drinking water and healthcare (50.000 €); medical centre for young mothers (50.000 €); infrastructure (200.000 €); tourism and sustainable development (60.000 €); cultural co-operation (125.000 €).

### **UNITED KINGDOM:**

Bilateral co-operation focuses on human rights and environmental protection issues (£60.000); Support to the fight against drugs and crime; Scholarships (10 per year), Andean Regional Conflict Prevention Fund (£500,000).



European Commission																							
EU Member States	Germany (GTZ)	In execution			10	1,5								x	x	x		x		x		x	
	Belgium	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Denmark	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Spain AECI	Bilateral/ Others			11	1,3								x	x	x				x			x
	France	In execution			6	2,0				x					x	x				x			
	Italia	In execution			2	8,3									x	x							
	Netherlands	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	UK	In execution			12	1,5					x				x					x			x
	Sweden	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Finland	In execution		x	10	0,32				x	x			x	x				x			x	

Other Bilateral	USA	In execution		x	7	5,0				x	x			x					x				X
	Japan	In execution	x	x	30	4,6				x				x	x	x				x	x		X
	Canada																						
	China																						
	South Korea																						
	Switzerland																						



